



JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 11 — 2007

Séance

du mercredi 22 août 2007

Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Nathalie Barthoulot (PS), présidente du Parlement

Secrétariat : Jean-Claude Montavon, Secrétaire du Parlement

Ordre du jour :

1. Communications
2. Programme gouvernemental pour la législature 2007-2010
3. Motion no 816
Pour que les nominations sur appel ne deviennent pas la règle. Rémy Meury (CS-POP+VERTS)
4. Motion no 818
Contrats de travail en faveur du personnel de l'Etat. Rémy Meury (CS-POP+VERTS)
5. Question écrite no 2095
Faciliter l'accès des guichets de l'administration aux malentendants. Paul Froidevaux (PDC)
6. Motion no 814
Abolition de la taxe perçue en matière de patentes d'auberge. Jean-Marie Mauron (PLR)

(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 59 députés et de l'observateur de Moutier.)

1. Communications

La présidente : Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, Monsieur le Secrétaire du Parlement, Messieurs les observateurs, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Madame la secrétaire, Monsieur l'huissier, Mesdames et Messieurs, je vous salue toutes et tous bien cordialement et ouvre avec un très grand plaisir cette sixième séance.

Nous voilà au sortir de la grande pause estivale qui, je l'espère, vous aura permis de vous reposer, de faire de jolies découvertes, qu'elles soient culturelles, gastronomiques, littéraires ou que sais-je encore, et surtout de faire le plein d'énergie pour reprendre avec entrain et conviction vos différentes charges et fonctions respectives.

L'été 2007 nous a réservé bien des surprises. Le ciel s'est déchaîné, puis la pluie, puis les rivières trop chargées, puis les inondations, puis les routes et les voies de communications coupées, et puis la décrue, laissant derrière elle un spectacle dont on avait oublié la possible existence. Ainsi, je souhaiterais, en préambule et en votre nom à tous, avoir une pensée particulière pour toutes celles et ceux qui ont été frappés par les dernières intempéries. Que dire devant un tel désastre, devant un tel spectacle de désolation ? Ces inondations ont révélé toute notre fragilité, toute notre impuissance face aux éléments de la nature qui se sont véritablement déchaînés. Fort heureusement, il n'y a eu aucune perte humaine mais les dégâts matériels ont été très importants. Certains y ont perdu tout ou partie de leur histoire de vie et ces pertes-là ne pourront, malheureusement, jamais être compensées. J'ai aussi une pensée toute particulière pour toutes celles et ceux qui ont travaillé sans relâche à rétablir la situation et qui ont enchaîné les heures de travail sans compter. Qu'ils soient ici remerciés chaleureusement et sincèrement pour leurs généreux efforts. Ce triste épisode nous a certainement permis de prendre conscience de notre fragilité tout comme de notre devoir de prendre des mesures adéquates afin d'éviter la répétition de tels événements. Il faut impérativement soigner nos cours d'eau en les rendant à la nature et surtout en leur laissant des espaces de débordement suffisants en dehors des localités, espaces qui permettraient sans aucun doute de mieux maîtriser ces phases de grandes crues.

Le dimanche 29 juillet, notre ancien collègue député Roland Koller nous quittait après un combat livré sans relâche contre un cancer. Il était un personnage fort apprécié dans son village et bien au-delà. Il connaissait sans aucun doute la valeur de l'engagement pour la cause publique, lui qui fut actif dans différents milieux, qu'ils soient politiques, agricoles ou encore sportifs. Il fut notre collègue pendant douze ans et, durant cette période, celles et ceux qui l'ont côtoyé ont pu apprécier sa belle générosité et sa très grande gentillesse. Je tiens ici à présenter à sa famille les plus sincères condo-

léances de la part du Parlement jurassien. En sa mémoire, vu qu'il était présent lors de la dernière législature, je vous demande de bien vouloir vous lever et d'observer une minute de silence. (*L'assistance se lève et observe un instant de silence.*) Je vous remercie.

Depuis notre dernière pause estivale, différentes manifestations – auxquelles j'ai eu le plaisir, le bonheur ou encore le privilège de prendre part – ont eu lieu dans notre Canton : huit remises de diplômes et de certificats traduisant une belle vitalité de notre jeunesse, inauguration de la nouvelle maternité sur le site de Delémont qui offre désormais un cadre et un confort très appréciable, Fête de la Solidarité à Bassecourt qui a connu un succès bien mérité, anniversaire de la LORO sur les quais d'Ouchy, ouverture de la fête des Médiévales à Saint-Ursanne, Fête fédérale de tir des jeunes à Mendrisio, 25^e anniversaire de Vellerat relatif à son statut de commune libre, Marché-Concours à Saignelégier qui fut une excellente cuvée tant pour la qualité de l'accueil que pour la magnifique ambiance ou pour la beauté des spectacles présentés, spectacle de Roméo et Juliette à Milandre où la troupe a offert une belle prestation théâtrale et, enfin, participation à l'Europa's Bure 2007 (je m'excuse pour le terme anglais), rencontre qui a permis à des habitants de villages homonymes de Bure venus d'Italie, de France, de Belgique, d'Angleterre et de Suisse de se rencontrer et se retrouver dans la convivialité et l'ouverture à l'autre; ce fut une belle fête.

Avant d'aborder véritablement notre ordre du jour, je vous signale encore que je ne sais pas présentement pas si notre séance sera terminée ce matin ou si nous devons siéger durant une partie de l'après-midi. L'ordre du jour est certes léger quant au nombre de points à traiter mais il contient différents objets qui pourraient déboucher sur des discussions plus ou moins longues. Je ferai le point vers 11h00 et déciderai avec les membres du Bureau de l'organisation de la fin de la séance.

Concernant l'ordre du jour, Monsieur le député Alain Schweingruber a demandé à ce que le point 8 de l'ordre du jour soit reporté à la séance du moins de septembre, ce que le Bureau a accepté.

Les communications étant terminées, je vous propose de poursuivre notre ordre du jour avec le point 2, Présidence du Gouvernement, Programme gouvernemental de législature 2007-2010. Je cède immédiatement la parole au président du Gouvernement, Monsieur le ministre Laurent Schaffter, pour sa présentation.

2. Programme gouvernemental pour la législature 2007-2010

M. Laurent Schaffter, président du Gouvernement : Avec le programme gouvernemental de la législature 2007-2010, le collège de l'Exécutif cantonal présente un programme à la fois ambitieux, novateur et réaliste :

- ambitieux puisqu'il veut donner des impulsions fortes au canton du Jura afin de relever le défi du développement régional;
- novateur puisque le Gouvernement a défini une stratégie qui vise à donner un profil plus clair au Canton, autour de ses quatre atouts les plus significatifs : les compétences, la proximité, la solidarité et la jeunesse;
- réaliste également puisqu'il n'élude pas la réalité financière et la nécessité de restructurer l'Etat; dans ce cadre,

le Gouvernement s'est fixé comme objectif de rétablir l'équilibre des finances à l'horizon de la législature.

Avant d'aborder plus en détail le contenu du programme, j'aimerais brièvement revenir sur le processus d'élaboration de l'instrument central de la politique du Gouvernement pour les années à venir.

Les réflexions du Gouvernement et le processus d'élaboration de ce programme ont en effet démarré tout au début de l'année. Dans ce cadre, le Gouvernement a été au centre du processus puisqu'il a défini, dans le courant des mois de janvier et de février, les bases du programme de législature, à savoir les axes stratégiques et les objectifs, et les a présentés une première fois aux chefs de service au début mars.

Le Gouvernement a ainsi donné un cadre clair et concis pour qu'ensuite les différents services de la fonction publique jurassienne établissent des projets innovants, susceptibles d'apporter une véritable valeur ajoutée au Canton en termes de développement et s'inscrivant dans les priorités du Gouvernement. Si le caractère innovant des projets a été un critère important, le Gouvernement a été particulièrement attentif aux incidences financières des projets compte tenu du contexte financier délicat et conformément à sa volonté d'assainissement des finances telle qu'exposée également dans le cinquième chapitre du document au moyen du plan financier qui vous sera prochainement remis. Ainsi, globalement, les quarante-six projets de la législature représentent un investissement évalué à 50 millions de francs sur quatre ans.

Venons-en à présent au contenu du document si vous le voulez bien. Il va de soi que l'action du Gouvernement pour la présente législature dépend d'un contexte particulier. A cet égard, six grands enjeux ont été identifiés pour le développement futur du Jura. La plupart de ces enjeux sont bien connus.

Il s'agit tout d'abord d'inverser la tendance à la stagnation démographique. Alors que les projections démographiques de l'Office fédéral de la statistique sont particulièrement mauvaises pour le Jura, le district des Franches-Montagnes, qui a connu en 2006, contre toute attente, une croissance démographique proche de 2 %, apporte la preuve qu'une évolution positive est possible.

Relever le défi démographique passe notamment par la création de nouveaux emplois, à forte valeur ajoutée, afin d'accroître la prospérité générale du Canton. Dans cette lignée, il s'agit de rapprocher le Jura de la moyenne suisse sur les plans du revenu cantonal, du niveau des salaires, des indices de la charge fiscale et du taux de chômage.

Le Jura doit également s'ouvrir et renforcer sa position, sur les plans politique et de la formation par exemple, en Suisse et dans les régions frontalières. Pour cela, il doit se profiler davantage dans des domaines d'excellence et s'intégrer dans des réseaux régionaux, comme le prévoit par exemple la nouvelle politique régionale.

Comme vous le savez, c'est au cours de la présente législature que l'Assemblée interjurassienne rendra son étude consacrée à l'avenir institutionnel de la région. Le Gouvernement jurassien adressera ensuite une offre de partage de souveraineté à la population du Jura bernois. Les années à venir sont donc cruciales pour l'avenir de la Question jurassienne. Il faut donc s'y préparer, notamment en réformant les structures à l'intérieur du Canton et en multipliant les contacts et les collaborations avec le Jura bernois.

Le Gouvernement dispose également d'un cadre de référence cantonal de développement durable en vue d'améliorer la qualité de vie de la population et de préserver l'environnement. N'oublions pas que le canton du Jura possède un atout majeur : ses grands espaces naturels préservés. Il peut donc se profiler de manière crédible dans ce créneau d'avenir.

En dernier lieu, le Canton doit absolument assainir ses finances. Si la dette a été réduite à un niveau raisonnable, le déficit structurel est toujours supérieur à 10 millions de francs. Il est donc impératif de supprimer ce déficit afin que l'Etat retrouve une marge de manœuvre pour investir dans des projets d'avenir. Dans son plan financier 2008-2011 qui sera publié cet automne, le Gouvernement proposera des mesures fortes pour rétablir l'équilibre du compte de fonctionnement.

Comme je vous le disais tout à l'heure, afin de donner un profil clair au canton du Jura pour les années à venir, le Gouvernement a ainsi défini quatre axes stratégiques. En effet, face à des régions métropolitaines comme Bâle ou l'Arc lémanique qui exercent un puissant attrait et disposent de moyens bien plus importants pour attirer des habitants, des entreprises ou des touristes, le canton du Jura doit se différencier et miser sur ses atouts spécifiques. Chaque axe est complété par quatre objectifs. Axes et objectifs forment ainsi le cadre des quarante-six projets de la législature.

Comme moteur de développement, le Gouvernement s'appuie, premièrement, sur les compétences, notamment les savoir-faire industriels reconnus ou émergents, et entend implanter dans la région de nouveaux centres de compétences dans des secteurs d'avenir. Les objectifs à atteindre sont les suivants :

- 200 emplois au moins par an doivent être créés, notamment à travers la réalisation du cinquième programme de développement économique. La création d'emplois doit prioritairement concerner les secteurs qui procurent une forte valeur ajoutée et qui permettent de moderniser l'économie jurassienne.
- L'objectif de création d'emplois est étroitement relié et complète celui de la formation. Il s'agit de donner la possibilité à chaque élève de construire un projet de formation à la fin de la scolarité obligatoire. Concrètement, le but est d'augmenter de 5 % le nombre d'entreprises formatrices et de favoriser les passerelles entre les différentes filières de formation.
- Il faut parallèlement renforcer les compétences des demandeurs d'emploi dans la perspective de faire baisser le taux de chômage au niveau de la moyenne suisse.
- Dans le but de renforcer et de diversifier notre économie, il faut favoriser la création de centres de compétences régionaux dans des domaines spécifiques au canton du Jura.

Deuxièmement, le Gouvernement mise sur la proximité. Celle-ci peut se comprendre au sens géographique du terme et fait notamment référence à la région métropolitaine bâloise mais aussi aux autres régions voisines, suisses et françaises. La proximité fait également référence à la petite taille du Canton; la «petitesse» du Canton peut en effet offrir d'autres avantages compétitifs, par exemple en matière de qualité de vie, de prestations aux habitants et aux entreprises ou de sécurité. Les objectifs de la proximité répondent à la volonté :

- d'augmenter la population en favorisant notamment l'implantation de jeunes familles qui sont à la recherche d'une certaine qualité de vie, de la convivialité, de l'authenticité et de la sécurité;
- de dynamiser la coopération du Canton avec tous ses partenaires, en particulier la région métropolitaine bâloise et le Jura bernois; avec ce dernier, il s'agit plus précisément de créer une nouvelle institution commune susceptible de marquer les esprits;
- il s'agit également d'améliorer les prestations de l'Etat et de faire une administration de proximité qui soit à la fois facile d'accès et efficace;
- il s'agit d'aménager l'espace afin que les habitants et les entreprises qui viennent dans le Jura aient une offre variée et attractive.

Troisièmement, le profil du Canton est associé à la solidarité. En effet, dans le Jura, tout le monde se connaît ou presque, les liens communautaires sont encore relativement forts et les gens s'entraident facilement. Il s'agit d'utiliser cette spécificité régionale afin de :

- profiler le Jura comme un canton accueillant;
- développer une politique familiale attractive, qui permet aux habitants de concilier vie professionnelle et familiale;
- maintenir une offre hospitalière attractive dans la région tout en développant des partenariats avec le Jura bernois et les régions limitrophes;
- permettre l'intégration et la réintégration des personnes dépendantes du chômage ou de l'aide sociale.

Le dernier-né des cantons suisses veut aussi axer sa politique sur les valeurs qui sont associées à la jeunesse, comme le dynamisme, l'ouverture, la confiance en soi et le goût du risque. En misant sur les images liées à la jeunesse, le Gouvernement s'est donné les objectifs suivants :

- réaliser au moins un grand projet destiné en particulier à la jeunesse et qui permet de donner au Canton une forte visibilité à l'extérieur;
- freiner l'exode des jeunes. Cela passe par des formations qui sont en adéquation avec les affinités des premiers concernés – des jeunes eux-mêmes – et les besoins des entreprises jurassiennes; cela passe également par l'accompagnement des jeunes qui souhaitent réaliser des projets dans notre région;
- faire en sorte que les jeunes développent leurs talents, notamment dans les domaines artistique et sportif, grâce à la valorisation de structures telles que «Sports-arts-études»;
- offrir une «nouvelle jeunesse» à l'Etat jurassien; le Gouvernement entend ainsi moderniser les structures administratives et politiques du Canton, réduire d'un tiers le nombre des communes jurassiennes, redéfinir la gouvernance des institutions paraétatiques, réformer le statut de la fonction publique et gommer le déficit structurel du Canton.

Le programme de législature se compose de quarante-six projets qui donnent un ensemble cohérent à l'action du Gouvernement pendant les prochaines années.

Rassurez-vous, je ne vais pas ici aborder les quarante-six projets de législature l'un après l'autre. Je vais simplement en présenter quelques-uns, ceux qui sont les plus significatifs. La liste des projets se trouve dans le document remis (dès la page 15). Parmi les projets, on peut citer :

- Réaliser le projet «Créapole», agence cantonale pour l'innovation et la création d'entreprises.
- Réorganiser le Département de l'Economie, de la Coopération et des Communes en rassemblant les Services de l'économie, des arts et métiers, de l'état civil et des habitants ainsi que de la coopération sous un même toit, en créant un guichet unique à destination des entreprises et de la population.
- Redécouper la carte scolaire jurassienne en redéfinissant la taille critique minimale pour les cercles scolaires, en effectuant des regroupements et en créant des arrondissements régionaux pour la gestion des prestations particulières (pédagogie compensatoire, service de santé scolaire, informatique, éducation sexuelle, éducation routière, etc.).
- Développer une politique d'apprentissage des langues, d'offres de formation et d'échanges linguistiques, en étroite partenariat avec la région bâloise (Bâle-Campagne et Bâle-Ville) afin de promouvoir auprès des jeunes Jurassiens une meilleure maîtrise de la langue allemande et de les inciter à la mobilité.
- Réduire d'un tiers le nombre de communes.
- Moderniser le statut ainsi que les systèmes d'évaluation, de rémunération et de promotion des agents et des agentes de l'Etat.
- Introduire un outil simple et flexible de direction par objectif et enveloppes budgétaires au sein de l'administration et simplifier les procédures internes en matière de gestion, par une délégation adéquate des compétences.

Avec le présent programme de législature, le Gouvernement entend bien ainsi réussir le défi qui consiste à présenter un programme de législature ambitieux et à assainir durablement les finances de l'Etat. En étant à la fois court et facile à lire, ce programme répond également à l'objectif d'être simultanément un outil de pilotage des politiques publiques et un outil de communication.

Ce programme doit être maintenant diffusé afin qu'il soit partagé de la manière la plus large possible. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de présenter son programme de législature aux différents acteurs du Canton : communes, partis politiques, entreprises, acteurs culturels, associations et population. Cette campagne de proximité se déroulera une fois que le plan financier 2008-2011 aura été discuté par le Parlement, c'est-à-dire à la fin de cette année et au début de l'année 2008.

En définitive, il est nécessaire de rappeler que, si l'Etat est un acteur qui peut actionner un certain nombre de leviers, il n'a ni le pouvoir ni les moyens de décréter à lui seul le développement futur de la région. Je vous remercie de votre attention.

M. Maxime Jeanbourquin (PCSI), président de groupe :

Le groupe chrétien-social indépendant a étudié le programme de législature 2007-2010 avec l'attention la plus grande. S'il en accueille favorablement les tenants et les aboutissants, notre groupe tient toutefois à vous faire part de quelques sujets d'étonnement mais aussi d'options qu'il voudrait voir assez rapidement concrétisées.

S'agissant des enjeux, le groupe PCSI distingue de loin l'évolution démographique comme la pierre angulaire de nos possibilités économiques et sociales. Le pessimisme sous lequel le Gouvernement envisage la situation démographique du Jura doit être conjuré dans la volonté d'infléchir le

déficit naturel par une politique réaliste de soutien à la famille en agissant de façon non linéaire sur la fiscalité, les allocations familiales et les primes de l'assurance maladie. Quant au flux migratoire, autre volet de la démographie, bien que favorable, il peut être amélioré encore par une politique d'accueil active, aussi bien envers les Confédérés qu'envers les étrangers susceptibles de s'installer chez nous grâce à l'obtention d'un emploi, de même que par la création d'emplois à forte valeur ajoutée pour retenir les jeunes dans le Jura, objectif que le Gouvernement définit clairement. Les autres enjeux définis dans le rapport sont étroitement liés à la situation démographique, l'augmentation de population étant la première perspective pourvoyeuse d'un développement favorable. Nous ne nous y arrêterons pas davantage, préférant observer de plus près les axes stratégiques, les quatre axes proposés, avec leurs objectifs.

Parlons compétences. Le groupe PCSI rejoint l'Exécutif dans son souci de valoriser les compétences existantes et de se préparer à capter les savoir-faire nouveaux, gages d'un avenir économique meilleur. Nous lui demandons toutefois de ne pas diminuer ses efforts dans son soutien aux entreprises existantes, les nombreuses PME, y compris celles qui se voient à la sous-traitance, pour leur permettre, par une promotion toujours présente, de développer de nouveaux produits, d'acquérir de nouvelles compétences et d'être toujours aptes à la diversification, planche de salut incontournable à toute entreprise dans un système économique en perpétuelle mutation.

Côté compétences émergentes, le Gouvernement s'alimente de projections sur les sciences médicales et biologiques; noble et prometteuse perspective bien évidemment. Nous l'invitons aussi à ne pas négliger d'autres domaines dont l'émergence obtient moins d'insistance dans le rapport mais qui appartiennent aussi à la réalité jurassienne, comme l'électronique de pointe, la télématique, l'informatique, la mécanique de haute précision et le tourisme doux. Nous osons aussi espérer que des investigations mériteraient d'être conduites dans le domaine de la recherche, en collaboration avec les HES et les universités bâloise, bernoise et romandes, notre région détenant les atouts indispensables à l'accueil d'institutions de concertation, de recherche et d'échanges.

Enfin, doit-on rappeler qu'un peu plus de souplesse de la part de l'administration, du Service de l'aménagement du territoire notamment, favoriserait la concrétisation plus rapide de projets possibles. J'ai une certaine peine à contenir ma colère quand, entrant dans le Jura du côté des Bois, un totem indique «Plein d'avenir et de promesses pour vos projets» et que, dix kilomètres plus loin, un généreux et peu gourmand projet d'un mur d'escalade, bien imbriqué dans un hameau, est retardé ou entravé par des tracasseries administratives ! Je suis en colère, je vous l'ai dit ! Revenons à l'essentiel.

La proximité : Le projet gouvernemental identifie avec bonheur la proximité comme l'une des images les plus favorables de notre Canton. Les objectifs qu'il fonde sur cet atout sont partagés par le groupe PCSI qui souhaite lui ajouter trois options :

- Premièrement, il conviendrait de considérer la proximité géographique de Neuchâtel mais aussi de Lausanne et de sa Haute école polytechnique. Le dynamisme de la Romandie n'apparaît pas assez et, pourtant, il n'est plus à démontrer dans les sciences de la vie, l'électronique et l'informatique. De plus, reléguer cette région au second plan de nos préoccupations contredit les possibilités inté-

ressantes de partenariat en termes de promotion économique jurassienne, que le Gouvernement s'est promis de développer avec le Conseil consultatif des Jurassiens de l'extérieur. Or, chacun de nous sait bien que les membres de ce conseil sont particulièrement présents et actifs dans cette région-là du pays. Il va de soi donc que le fait de ne pas mettre en évidence la Romandie au même titre que Bâle dans nos projections de développement économique inquiète vivement le groupe PCSI.

- Deuxièmement, dans les projets concrets des infrastructures, le Gouvernement devrait accroître sa perception de deux projets fondamentaux en en soulignant non seulement leur caractère d'intérêt régional mais global pour le canton du Jura. Je veux parler de la construction de la RN 18 entre Delémont et Bâle et du prolongement du réseau ferré des CJ jusqu'à la capitale. Ce sont deux réalisations qui ne profitent pas seulement respectivement à Delémont et aux Franches-Montagnes mais à l'ensemble du Canton et même au-delà. La concrétisation nécessaire de ces deux objets s'inscrit donc dans une optique de développement durable dont le Gouvernement prétend inspirer sa politique. Nous en attendons la mise au net.
- Enfin, troisièmement, il y aurait lieu d'intégrer aussi le facteur de proximité virtuelle, cette proximité fondée sur les technologies de communication électronique qui permet à des entreprises de très haute technologie de s'installer dans le Jura, même dans des zones campagnardes, pour dispenser dans la Suisse entière et même au-delà des prestations à très forte valeur ajoutée.

La solidarité. – Inscrite dans la Constitution jurassienne, la fraternité se définit dans la pratique active de la solidarité, à notre sens élément à inscrire en priorité absolue dans la politique cantonale. Le Gouvernement semble le comprendre mais il ne doit pas brandir la menace de restrictions sociales dès que le ciel de ses finances s'assombrit ou, plutôt, peine à se dégager de sa nébulosité. Les économies doivent se générer ailleurs que dans le soutien aux familles et aux plus démunis. L'administration (Etat et communes) peut aussi pratiquer la solidarité dans la gestion de son travail et de ses ressources, situation qui s'annonce favorablement dans la collaboration et la fusion décidée et mise en place dans plusieurs localités jurassiennes et institutions cantonales. Voilà un bel exemple d'économies, certes modeste mais promoteur d'une dynamique qui donne la bonne direction. Le Gouvernement l'a bien senti.

La jeunesse. – L'attention vouée à la jeunesse détermine l'avenir du développement du Canton. En plus du soutien à la famille déjà mentionné, la garantie d'une formation pour chaque jeune vivant dans le Jura demeure fondamentale. La bonne adéquation entre formation et faculté d'adaptation aux nouveaux débouchés économiques doit garder en compte la formation de la personne dans l'optique du respect de sa dignité dans le monde du travail et des loisirs, roc sur lequel se construira l'acquisition de savoir-faire confirmés et innovants. La formation de la jeunesse est étroitement liée à la solidarité existante qui ne doit pas subir les aléas de l'individualisme inhérent à la mondialisation. Aussi, le groupe PCSI préfère orienter le soutien à la jeunesse dans la promotion d'activités artistiques ou sportives conçues davantage dans une orientation associative que dans un système à visée compétitive induite par le seul souci de l'image projetée. Le Gouvernement doit donc veiller à ce que la promotion de quelques talents, au demeurant éphémères, ne se fasse pas au détriment de la formation artisti-

que et sportive à assurer et à consolider pour chacun dans le cadre de l'école obligatoire et du secondaire II. Alors que la mégalomanie nous guette, il ne faut pas oublier l'importance des activités associatives sportives et culturelles, pourvoyeuses de loisirs et d'activités qui essaient dans la plupart de nos localités jurassiennes, véritable ciment de la proximité jurassienne.

En conclusion, le groupe PCSI se réjouit de l'empreinte volontariste du programme de législature du Gouvernement, dans lequel il y trouve une bonne part de ses options et de ses choix. Mais de la volonté aux actes existe un pas important, démesuré parfois, qu'on ne franchit pas d'une seule enjambée. La situation financière de l'Etat – qui nous préoccupe aussi bien sûr, bien qu'il ne faille pas la dramatiser – s'érige en un obstacle qu'on ne saurait négliger d'une envolée théorique, ni en la diabolisant pour s'instaurer plus tard en Zorro salvateur.

Le groupe PCSI déploiera toute son énergie pour tendre à des solutions favorables à la réalisation de ce programme tout en s'assurant que les mesures prises ne péjorent pas la situation des familles, des plus démunis et des collectivités locales les plus fragiles. Le groupe PCSI refusera toujours que les discours ternissent l'écoute de l'autre, que l'auréole de l'image dissimule le visage de l'humain. Je vous remercie de votre précieuse attention.

Mme Irène Donzé Schneider (PLR) : Le groupe libéral-radical a parcouru de manière attentive le programme gouvernemental de législature 2007-2010. Après plusieurs mois de réflexion, le Gouvernement nous livre dans ce document une vision future de notre Canton que nous pourrions qualifier d'idyllique... ne reste plus qu'à réaliser !

Bien ordonné sur le plan formel, ce programme nous fait penser à un patchwork d'idées que l'on a voulu mettre ensemble mais sans réelle cohérence. Nous aurions préféré lire un document reflétant une réflexion commune du Gouvernement, tous les éléments étant interdépendants.

Les projets ou les objectifs de législature sont intéressants mais ils devraient déjà être au niveau des propositions et non de simples vœux. On nous parle par exemple de la mise en place d'un parc naturel. Qui va le faire, comment et avec quels moyens ? Voilà des points que l'on aurait voulu voir apparaître.

Les projets de modernisation de l'Etat ne nous renseignent pas sur la réalisation de la motion no 435. La réduction des tâches de l'Etat devrait néanmoins figurer en bonne place dans les projets gouvernementaux, surtout lorsqu'on lit qu'un des objectifs est de supprimer le déficit structurel.

Nous retrouvons dans un chapitre l'objectif d'attirer plus de familles. Les projets nous parlent d'un registre des habitants centralisé. On vante les avantages des liaisons avec Bâle ou avec le TGV Rhin-Rhône. Les projets prévoient l'implantation d'un troisième rail CJ entre Glovelier et Delémont, sur lequel, cela dit en passant, notre groupe émet une réserve.

Tous ces éléments nous renvoient plus à une liste de vœux pieux et à la philosophie du désir plutôt qu'à des projets concrets.

Nous devons toutefois reconnaître que le Gouvernement semble avoir pris conscience de l'urgence d'agir. Ne reste plus qu'à trouver le courage politique pour des propositions et des actions fortes ainsi que le financement pour tous ces projets.

Espérons que le Gouvernement saura jongler avec tous ces points pour atteindre l'objectif de résorber le déficit structurel d'ici la fin de la législature. Tout en gardant bien en tête, comme cela est habilement dit en conclusion, que le succès de ce programme dépend surtout des autres et finalement bien peu du Gouvernement !

Mme Marie-Noëlle Willemin (PDC), présidente de groupe : Si la teneur de ce programme a bien été appréciée par sa clarté d'expression, il a le mérite d'être une belle déclaration d'intention. Il manque peut-être d'amplitude dans ses intentions de réalisation. Le groupe PDC sera très attentif sur le fait d'atteindre l'équilibre des finances à l'horizon de la législature.

Concernant les grands enjeux du développement régional, les remarques suivantes sont émises :

- Attention à ne pas travailler uniquement pour l'effet statistique. Une étude à long terme est nécessaire. Le sérieux des nouvelles entreprises s'implantant dans notre Canton doit être assuré. Nous avons perdu plus de 3'500 emplois en une dizaine d'années.
- Le bien-fondé d'une politique de développement durable n'est pas toujours perçu de la même manière d'où l'on se positionne. C'est bien de faire la promotion ailleurs de nos espaces verts et de la qualité de vie liée à cette nature prédominante mais il ne faudrait pas oublier de songer à la population locale qui y vit. Il faut tout de même saluer l'initiative du Canton dans le cadre de la publicité faite récemment dans la presse bâloise.
- En ce qui concerne l'équilibre des finances publiques, tout un chacun est conscient de l'urgence de la mise en œuvre de moyens efficaces. La «sur» législation est actuellement un frein à cette mise en œuvre. Pour pouvoir prendre le taureau par les cornes et trancher dans le vif, il faudra commencer par agir à notre niveau.
- Nous nous devons d'être plus disciplinés et impliqués dans nos différentes démarches parlementaires. Des mesures fortes sont attendues avec impatience; à ce stade, nous souhaiterions avoir des indications plus précises. Beaucoup de vœux exprimés mais on espère qu'ils ne restent pas pieux !

S'agissant des axes stratégiques :

- Les remarques relevées de la proximité sont importantes pour notre avenir.
- Concernant les compétences reconnues, il faudrait être attentif à la diversification des activités. Notre savoir-faire n'est plus à démontrer en matière de filière horlogère ou de mécanique mais gare aux coups durs tels qu'on les a connus lors de crises antérieures. Privilégier d'autres débouchés lorsqu'ils se présentent.
- Pour la solidarité, ne pas perdre de vue le fait que bien des Jurassiens de l'extérieur reviennent au pays à la retraite, construisent ou achètent des maisons qui sont autant de sites bâtis qui sont garantis pour une génération. Ce fait peut également générer une accélération du phénomène de vieillissement de la population et toutes les incidences liées de places à garantir dans les homes ou autres institutions. Au niveau des petites communes, ne pas prêter les zones de développement au détriment de plus grands centres. Nous attendons plus de souplesse dans l'application du plan directeur cantonal, notamment concernant les zones de construction, afin

d'éviter la mort des petites agglomérations au profit des plus grandes.

- La vie et le suivi social des familles pourraient s'en trouver améliorés si l'on valorisait une fois pour toutes le travail des mamans à domicile. Actuellement, ce concept à fortement tendance à être négligé et même oublié ! Pourquoi ne pas leur envisager également un salaire qui reviendrait certainement moins cher à la collectivité que toute la machine à mettre en place pour le suivi des enfants de toutes ces mamans et ces familles qui n'ont plus d'autres alternatives que de chercher un revenu d'appoint à l'extérieur du cocon familial ? Cette alternative aurait le mérite de pallier le problème du manque lancinant d'unités d'accueil de la petite enfance et des infrastructures à mettre en place.
 - Pour la politique de la santé, le citoyen doit être sensibilisé à son interaction dans la hausse des coûts si l'on veut garantir des soins de qualité de proximité. Des concessions sont nécessaires pour faire face à cette hausse vertigineuse et des rationalisations se feront tôt ou tard avec les grands centres tels que Bâle et Berne. Le problème majeur se situe au niveau suisse. La planification au niveau national de la médecine de pointe aura certainement une implication sur la médecine de base. Nous autres utilisateurs devons y veiller afin de ne pas devoir systématiquement nous rendre dans les plus grandes villes de Suisse pour se faire soigner.
 - L'exode des jeunes est un problème majeur mais repositionnons nos forces en valorisant les apprentissages manuels et en leur permettant de trouver des places d'apprentissage. Tous nos jeunes n'aspirent pas à faire des études supérieures.
 - La sous-formation des produits horlogers est certainement le fait du manque d'effectif d'horlogers complets formés. Dans un souci de continuité de notre savoir-faire, le Gouvernement devrait inciter les patrons d'entreprises à y former de nouveaux apprenants.
 - On connaît tous des jeunes qui aimeraient revenir parce qu'ils aiment ce pays. Il faut faire en sorte de les privilégier. Donnons-leur cette chance en leur proposant une place de travail, même avec un salaire peut-être moins élevé que dans le reste de la Romandie ou de la Suisse mais de quoi les faire démarrer dans la vie active, chez nous. Selon la Chambre jurassienne de commerce, l'embellie actuelle devrait faire profiter l'ensemble des travailleurs.
- Pour les projets de législature, il faut aller dans le bon sens. Le peu d'attrait de l'exposition paléontologique de Chevèze devrait nous faire réfléchir sur le bien-fondé d'un futur parc à mettre en place. On a appris par la presse que de telles découvertes ne sont pas uniquement le fait de notre coin de pays.
- Pour la proximité, une certaine réserve est émise sur le projet du troisième rail CJ entre Delémont et Glovelier. Une étude approfondie devra être menée.
 - Concernant le bois indigène, ne pas perdre de vue le mauvais état d'exploitation de nos forêts. Il n'est pas certain que l'augmentation de la production soit la sinécure; une étude approfondie devrait être envisagée après les nombreuses attaques climatiques, suivies du bostryche.

- Il y a effectivement urgence de découper la carte scolaire jurassienne en redéfinissant la taille critique minimale des classes et des cercles scolaires.
- Il faut effectivement favoriser les fusions de communes mais pas à n'importe quel prix ! Il faut inciter à la création de nouvelles entités mais pas à moins de mille habitants afin de rester crédible et d'aller dans le sens désiré.
- Dans le cadre de la réduction du déficit structurel, il est évident qu'il faut mettre en marche le mécanisme de frein à l'endettement et notamment l'enveloppe budgétaire.

Le programme de législature et les finances cantonales :

- Plusieurs redites proviennent des projets du dernier programme de législature.
- Plus de rigueur devra nécessairement être envisagé dans le fonctionnement du travail au sein de l'administration cantonale. Les employés devraient se sentir concernés par l'état des finances et mieux s'impliquer pour un bon fonctionnement étatique. Il est nécessaire de revoir rapidement le statut des fonctionnaires, voire de le supprimer comme cela s'est fait dans de nombreux cantons suisses.

En conclusion, le groupe PDC est conscient de la tâche colossale qui attend le Gouvernement pour mener à bien son programme. Les remarques ci-dessus sont des pistes à ne pas négliger. Mais comme déjà relevé plus haut, il nous faudra plus de cohérence et de discipline dans nos différentes démarches pour bien arrimer cette barque, qui est décidément très chancelante. Je vous remercie de votre attention.

M. Philippe Rottet (UDC), président de groupe : A l'instar des autres groupes politiques, le groupe UDC a été élu avec intérêt le programme de législature 2007-2010.

Dans un premier temps, nous estimons mettre en parallèle ce programme avec celui du développement économique 2005-2010 puisque passablement de thèmes sont abordés aussi bien dans le programme de législature que dans celui du développement économique. De plus, ce dernier recèle tant les atouts que les faiblesses de notre Canton.

Pour nous, il est absolument impératif de stopper l'hémorragie des emplois puisqu'en l'espace de quinze ans, nous avons perdu (cela a été dit) le 10 % des emplois de notre Canton : 3'500 emplois plein-temps sont passés à la trappe ! Pour ce faire, il est absolument nécessaire de rendre notre coin de pays plus attractif et notamment dans le domaine de la fiscalité. Nous avons pris, il y a quelques années, un bon départ. Ce que nous constatons, si nous ne réagissons pas, c'est que nous serons très bientôt à nouveau non seulement dans le dernier carré mais nous aurons certainement la lanterne rouge puisqu'aujourd'hui nous constatons, à la suite de la péréquation financière, que de petits cantons (Uri, Appenzell) mais également de plus grands cantons réduisent leur fiscalité, et il y en aura d'autres. Il y a Berne, il y a Argovie, il y a Thurgovie, il y aura Soleure et très prochainement Vaud. Nous serons à nouveau dans le dernier carré (la lanterne rouge) d'ici quelque temps !

Dans le cas d'un rapprochement avec le Sud, il serait souhaitable de se pencher sur la réorganisation du calendrier électoral, pourquoi pas sur le nombre de députés mais

alors, à ce moment-là, de reparler d'un seul cercle électoral. Une commission, pourquoi pas, devrait voir le jour et pourrait rendre ses travaux d'ici une année au plus.

Dans un autre domaine, nous tenons à saluer la mise en activité d'une prochaine filière bilingue de l'école enfantine au secondaire I. Par conséquent, il devient pour nous absolument impératif d'améliorer la liaison, non pas ferroviaire mais routière, avec justement la région bâloise et le Laufonnais.

Cependant, le groupe UDC émet des réserves, et de sérieuses réserves, sur un certain nombre de dossiers qui pourraient voir le jour :

- tout d'abord en ce qui concerne la construction d'un troisième rail entre Delémont et Glovelier, qui n'aboutirait certainement pas au résultat escompté;
- la construction de la division «Santé-social-art» en Dozière : il est impératif de se reposer la question quant au site choisi;
- l'acquisition du bâtiment de Morépont;
- enfin réfléchir quant à la poursuite ou non de nos relations avec le DEWS qui n'amènent, et de loin pas, les espérances escomptées.

L'UDC espère vivement que ce programme de législature n'en reste pas au stade des vœux pieux et qu'en 2010, enfin dirions-nous, le Canton sorte des chiffres rouges et que nous soyons plus attractifs en matière d'emplois et de fiscalité. Pour ce faire, il est impératif d'avoir une réelle volonté, tant du côté du Parlement que du Gouvernement, volonté que nous n'avons guère vue jusqu'à présent. Je vous remercie de votre attention.

M. Michel Thentz (PS) : Que pouvons-nous attendre d'un programme gouvernemental ? Quel poids peuvent avoir des propositions et des projets pour les quatre petites années d'une législature ? Il ne peut à l'évidence pas être question de bouleversement dans les options prises par le programme qui l'a précédé mais tout au plus la continuation des projets en cours.

Que nous livre comme propositions le présent programme ? Le fait est que de nombreuses propositions tournent autour de thèmes qui sont chers aux socialistes. Aussi, nous nous réjouissons de les voir se réaliser prioritairement durant la législature en cours.

Il y est beaucoup question de formation et nous apprécions particulièrement des projets tels que :

- développer de nouvelles filières de formation;
- pérenniser la Haute école ARC;
- construire le centre de formation «Santé-social-art»;
- prévenir les ruptures de formation;
- mettre en place une structure scolaire pour les familles germanophones et créer une filière bilingue;
- tester un modèle d'horaire continu.

Le domaine social est également bien présent dans les préoccupations de nos ministres pour les quatre ans à venir :

- généraliser les allocations familiales;
- apporter un soutien accru aux familles à revenu modeste;
- développer des projets autour de l'articulation vie familiale-vie professionnelle;
- adopter la loi sur la gérontologie;

- mettre en œuvre la politique de la jeunesse;
- mettre en place un système de parrainage pour les jeunes en situation de fragilité.

Nous ne boudons pas notre plaisir à l'énoncé de ces projets... mais nous en découvrons d'autres tout aussi motivants, par exemple du côté de la culture et du tourisme :

- mettre en valeur les traces de dinosaures;
- créer une institution commune en matière de tourisme;
- réaliser le CREA; ce dernier projet mérite à lui seul de figurer en bonne place, dans les quatre ans à venir, tant la culture attend un peu plus d'engagement de l'Etat.

En matière environnementale, les objectifs sont également légitimes et nous y souscrivons.

Mis à part les projets cités plus haut, il en est quelques autres qui sont à notre sens prioritaires et méritent une mise en œuvre rapide, à savoir notamment :

- accélérer les fusions de communes;
- soutenir la constitution de l'agglomération delémontaine;
- modifier la durée de la législature, avec notamment la simultanéité des élections.

Le groupe socialiste est particulièrement satisfait des options citées ci-dessus et suivra volontiers leur réalisation.

Voilà, jusqu'ici nous avons été positif, trop peut-être, venons-en maintenant aux réticences concernant ce programme.

Entre les grands enjeux du développement régional, les axes stratégiques et les projets de législation, nous avons pu constater à l'évidence certaines distorsions, voire même des oublis en route...

On nous dit qu'il est nécessaire de créer des emplois, évidence ! On va jusqu'à affirmer qu'il est question d'en créer 200 par année... parfait... mais du côté des projets de législation, on peine à voir ce qui sera effectivement mis en place pour y arriver !

Un peu plus loin, il est question d'une offre de partage de souveraineté, dossier sensible dans une législature qui devrait voir se mettre en place des décisions de notre Parlement, mais le courage manque... et il n'est question que de créer au moins une nouvelle institution commune en quatre ans. Etonnant et un peu court pour séduire nos amis du Jura bernois !

Que dire encore de la dichotomie évidente entre l'affirmation, page 9, que «le Jura est une région où l'environnement est particulièrement préservé et que ce cadre de vie doit absolument être préservé et valorisé notamment par un aménagement territorial adéquat et intégrant des projets respectueux de l'environnement» et l'affirmation à la page suivante de l'objectif d'aménager l'espace de manière à favoriser l'implantation de nouveaux habitants et d'entreprises.

Autre point : nos yeux éblouis découvrent que le Jura présente des opportunités dans le secteur agro-alimentaire, terme peut-être un peu ronflant pour définir la production de biens de consommation agricoles... mais de projets, point ! L'actualité récente sur le front des AOC nous montre cependant que le potentiel est là. Nous sommes quelques-uns dans cet hémicycle qui pourrions vous souffler quelques idées ! (*Rires.*)

Autre sujet d'inquiétude : la petite phrase lue dans les projets de modernisation de l'Etat et relative à l'engagement

du processus d'autonomisation de l'Office cantonal des véhicules : ou comment se séparer d'un service qui rapporte. Comme d'habitude, ce qui coûte doit rester du ressort de l'Etat et ce qui rapporte doit être privatisé... un non-sens à l'heure des fameux déficits structurels !

Venons-en justement aux finances. Bien entendu, nos ministres n'ont pu s'empêcher – c'est une sorte de réflexe pavlovien actuellement – de brandir le spectre du déficit structurel, les fameux 10 millions annuels, à supprimer impérativement. Nous veillerons bien entendu à l'équité des mesures proposées, que nous n'avons pas trouvée dans ce programme de législation.

Autre idée récurrente : le degré d'autofinancement. Dans les dernières pages, on nous annonce déjà avoir comme objectif un degré d'autofinancement de 80 %... ces fameux 80%, nouvelle marotte libérale des finances publiques, alors qu'on se contentait il y a peu de 60 % !

Et puis, bien entendu, le développement durable. Qui n'en parlerait pas passerait pour hérétique... mais il ne suffit pas d'en parler, encore faudrait-il proposer des pistes. Et, là aussi, c'est un peu le désert !

Autre sujet d'étonnement, qui a même valu une onde de fou rire au sein du groupe socialiste : les projets pour la jeunesse qui deviennent des projets de modernisation de l'Etat, avec notamment la poursuite des fusions d'unités administratives, la modernisation du statut des fonctionnaires et autres sujets en lien avec l'endettement, les subventions ou l'imposition. Nous peinons à discerner comment la jeunesse jurassienne trouvera son compte dans ce fourre-tout !

Enfin, on apprend en vrac qu'il y aura des restructurations, des fusions de services, des diminutions d'effectifs dans l'administration et l'enseignement... autant de thèmes ultrasensibles mais qui ne font l'objet d'aucun véritable projet. Vous pouvez imaginer que le groupe socialiste sera particulièrement attentif aux propositions à venir dans ce domaine.

Mesdames et Messieurs les Députés, ce programme de législation, en analyse globale, nous semble souffler le froid et le chaud. Beaucoup de bonnes idées mais autant de chicanes dans leur mise en place. Aussi, comme nous l'avons déjà signalé, les socialistes seront attentifs à ce qu'il soit bel et bien mis en place.

Permettez-nous pour terminer deux considérations :

La première est une déclaration d'amour : malgré les soi-disant handicaps que présente le Jura... le Jura (*rires*)... Dans une déclaration d'amour, il est question de jupe ! (*Rires.*) Je reprends... malgré les soi-disant handicaps que présente le Jura, avec sa périphéricité, ses manques de ressources, l'exode de ses cerveaux ou je ne sais encore quel classement calamiteux dans cette nouvelle course à la performance entre les cantons que nous imposent les médias... malgré tout cela, nous souhaitons affirmer haut et fort : vivre dans le Jura est un privilège car la qualité de vie et l'environnement y sont incomparables. Et leur maintien est un programme à lui seul.

La deuxième est un appel à prendre un peu de hauteur. Nos ministres se sont pliés au passage obligé du programme de législation et nous les en remercions. Mais ne devrait-on pas s'atteler, nous politiques, en lien avec tous les acteurs de ce Canton (économie, santé, formation, tourisme, culture, et j'en oublie) à réfléchir au Jura de 2050 et imaginer ce que nous voulons pour lui ainsi que pour les fu-

turs Jurassiennes et Jurassiens ? Voilà un défi qui mériterait d'être relevé. Je vous remercie de votre attention.

M. Rémy Meury (CS-POP+VERTS), président de groupe : C'est une lapalissade que de dire que le programme de législature 2007-2010 ne soulève guère l'enthousiasme, sauf celui du Gouvernement ! Je tiens d'emblée à préciser et à rappeler que ce programme est un outil de travail du Gouvernement et qu'il ne lie en aucune manière le Parlement. Il ne possède aucun projet porteur ou d'envergure. Il innove très peu. Il reprend des projets lancés la législature passée, comme la création d'un poste de délégué à la jeunesse – nous sommes heureux de voir qu'il n'a pas été envoyé aux oubliettes – ou comme la construction du centre de formation «Santé-social-art» en Dozière qui représente l'essentiel d'ailleurs des investissements prévus mais qui, à notre avis, est plus que jamais sujette à caution. Nous déposons d'ailleurs une intervention à ce sujet aujourd'hui.

Sur le fond, il est difficile d'en vouloir au Gouvernement de faire preuve de modestie. L'état des finances cantonales, qui constitue son obsession, freine les ardeurs. D'ailleurs, le vrai projet de ce programme est la recherche de l'équilibre financier. La manière de l'appréhender nous pose cependant problème. D'abord, la situation est exagérément présentée comme étant catastrophique et tout est abordé sous l'angle des économies. Au chapitre des recettes, rien. Si, attirer de nouveaux contribuables, les meilleurs possibles, pour augmenter l'assiette fiscale. Pour y parvenir, la solution proposée est une fois encore (logique !) de diminuer la pression fiscale. La formule n'est pas nouvelle, elle est en pratique depuis plus de deux ans. Son bilan est un échec. Les nouveaux contribuables ne se pressent pas au portillon mais la perte des recettes fiscales depuis l'adoption de la nouvelle loi d'impôt pèse lourdement sur le budget cantonal. A peu de chose près, la perte en rentrées fiscales pour l'Etat représente le fameux déficit structurel contre lequel on entend lutter, à nouveau en baissant encore les impôts. A ce rythme-là, dans quatre ans, il n'y aura même plus de programme de législature. Ce qui, par ailleurs, permettra de réaliser une première économie, celle de papier !

Contrairement à ce qu'affirment les gouvernements successifs, l'intérêt pour une région ne se détermine pas seulement et pas essentiellement en fonction de la pression fiscale. Les emplois que l'on peut y trouver sont importants. La volonté de créer 200 emplois par année est intéressante; elle n'est pas nouvelle non plus. Mais encore faut-il que nous n'en perdions pas 450 autres en parallèle pour se retrouver, en quinze ans, avec un déficit de plus de 3'500 emplois. Nous déposons une intervention aussi à ce sujet aujourd'hui. Avoir un emploi est une chose mais le niveau de rémunération dans notre Canton n'est pas propice à susciter le déplacement des foules. Nous sommes déjà intervenus à ce sujet, nous le ferons encore et encore.

Le cadre de vie est important aussi. D'un point de vue environnemental bien sûr. Ma camarade de groupe Erica Hennequin interviendra plus en détail tout à l'heure. Mais, dans le cadre de vie, d'autres éléments interviennent. L'offre culturelle d'une région est importante. Aucune allusion n'est faite à la création d'une salle de spectacles dans le Jura. Des projets existent, publics ou privés, modestes ou grandioses. Un positionnement de l'Etat par rapport à ces projets n'aurait pas été inutile.

Le chapitre consacré à la solidarité devrait en principe nous séduire. Pourtant, là, rien de nouveau non plus, ni d'enthousiasmant. Le soutien aux familles modestes à tra-

vers les allocations familiales ou la réduction des primes d'assurance maladie est pratiqué depuis des années. En ce qui concerne les allocations familiales, il est d'ailleurs précisé auparavant que l'on entend généraliser le principe «un enfant = une allocation». Donc, en principe, pas de soutien spécifique aux familles modestes par ce canal. Il y aurait même plutôt des absences dans ce chapitre solidarité. Nous sommes d'accord avec l'idée qu'il faut développer des projets permettant une meilleure articulation entre la vie familiale et privée et les activités professionnelles. Mais on s'étonne tout de même qu'aucune phrase ne fasse mention du développement nécessaire des structures d'accueil pour enfants. Pourtant, une réflexion a été lancée la législature passée.

Nous continuons d'être convaincus que nous n'attirerons pas de nouveaux habitants ainsi. Qui parmi vous, chers collègues, honnêtement, déciderait de s'installer dans une autre région que celle que nous aimons à juste titre, où l'on vous paie au fusil, où l'offre culturelle se limitera bientôt aux automates pour location de DVD, où l'on ne vous assure pas une prise en charge de vos enfants lorsque vous travaillez mais dans laquelle on vous promet de ne plus subir la pression fiscale la plus élevée de Suisse mais seulement la quatrième ?

Mais le Gouvernement reste ambitieux. Alors que les finances se portent plutôt mal, il annonce qu'il ne veut pas atteindre le niveau d'autofinancement admis légal de 60 % mais qu'il va faire en sorte d'approcher la barre des 80 % dans son plan financier qu'il nous présentera bientôt. On se réjouit déjà.

Pour terminer, le seul vrai projet qui risque fort d'être révisé est la diminution des effectifs dans la fonction publique. Je vous étonnerai peut-être en disant que l'annonce de la réduction du nombre d'enseignants est inéluctable. Le déficit démographique constaté est trop important dans notre Canton pour qu'il en soit autrement. Je saluerais même le fait que l'on ne propose pas en plus de diminuer l'offre scolaire fondamentale en appliquant de manière restrictive l'ordonnance sur les effectifs scolaires.

Où nous sommes davantage gênés, c'est quand on parle de la diminution du nombre de fonctionnaires. Nous aurions préféré que l'on parle systématiquement de l'abandon de certaines prestations fournies par l'Etat, avec des exemples. Ceci afin que le contribuable sache que les économies fiscales qu'il réalise ont des conséquences, un coût même, par ailleurs. Bien sûr, quand on parle de diminution des prestations, on admet qu'il y aura moins de fonctionnaires. Mais cette présentation me paraît plus correcte. Car quand on annonce qu'on va supprimer des postes de fonctionnaires, sans annoncer les conséquences précises en termes de perte de prestations, c'est un peu comme si à la question «combien de fonctionnaires travaillent dans l'administration ?» on répondait «les deux tiers» ! Nous voulons casser cette idée populaire qui pense que l'administration cantonale est surdimensionnée.

En premier lieu, nous l'avons déjà dit, le pourcentage du budget consacré aux frais de personnel est en constante diminution. Ensuite, nous vous invitons à vous rendre sur le site de la banque de données de l'IDHEAP, la BADAC, et vous y constaterez que tant pour ce qui est des dépenses par habitant pour l'administration générale que pour ce qui est du nombre d'employés du secteur public cantonal en regard de la population résidente, le canton du Jura se trouve assez nettement en-dessous de la moyenne suisse. La

Suisse qui, soit dit en passant, est le pays européen dans lequel, parmi la population active, le pourcentage d'agents publics est le plus faible. Ce taux est même inférieur à celui des Etats-Unis. Des chiffres qui mériteraient que l'on ouvre un vrai débat sur le rôle et la défense des services publics. Ce que nous ne manquerons pas de faire à chaque fois que l'occasion se présentera.

La proximité d'une administration ne se calcule pas en mètres, ceux qui séparent les citoyens d'un guichet unique. La proximité d'une administration se définit par sa capacité à répondre aux besoins de la population. Cette vision du rôle des services publics est la clé de la politique cantonale en matière des prestations fournies par l'Etat durant cette législation.

M. Pierre-André Comte (PS) : J'ai lu le catalogue. Je ne dis pas qu'il ne présente pas un certain intérêt mais il est vrai qu'il ne provoque pas non plus grand enthousiasme.

Vous faites une conjonction entre les mots «petitesse» et «spécificité» dans ce programme et je le regrette infiniment. La petitesse n'a rien à voir ici. La grandeur du Canton n'est pas du tout concernée d'autant qu'on a comme objectif de l'agrandir. Je regrette immédiatement l'utilisation de ce qualificatif. La petitesse, laissons cela aux autres. La spécificité, alors, cela est tout autre chose et c'est tout nouveau et je vous en félicite. Cela nous change de l'époque où on nous promenait peinturlurés en blanc dans les rues de Neuchâtel en suppliant les Suisses de nous considérer comme rentrés dans le rang sous l'égide de l'Immaculée conception. (*Rires.*) Donc, cela, c'est quand même un progrès et je vous en remercie parce que le canton du Jura doit trouver une partie de ses forces justement dans cette spécificité.

Le problème qui se pose en réalité est celui de l'organisation de l'Etat, qui provoque d'ailleurs l'appel lancé par le président du groupe socialiste. Regardez l'ouvrage global qui est devant nous. Nous avons le programme de législature 2007-2010, les plans financiers 2008-2011, le programme de développement économique 2005-2010, la RPT (nouvelle répartition des tâches) 2008, la nouvelle politique régionale (NPR) 2008, le partage de souveraineté 2009. Je ne veux même pas parler, Monsieur le député Rotet, de la coopération et du DEWS. Vous auriez dû utiliser un terme linguistique pas d'espérance mais de desespéranto à ce propos. Sans parler de l'action de ceux qui, tous les jours, nous prient de remettre les clés du Canton dans les mains de la Confédération en matière fiscale, scolaire ou encore sécuritaire !

Donc, comment fait-on pour trouver l'articulation entre tous ces actes politiques et administratifs qui sont déconnectés les uns des autres ? C'est cela qui paraît extraordinaire et cette question, pour moi encore une fois, me paraît fondamentale. Elle pose celle de l'organisation de l'Etat et, en cette matière, le canton du Jura, en 2007, doit et peut montrer l'exemple.

Enfin, vous parlez de fonder notre développement sur des critères de désir. Certes, je suis tout à fait d'accord avec vous mais, comme probablement Maxime Jeanbourquin si je l'ai bien compris, je souhaite qu'en toute matière le Gouvernement, au moins le pouvoir politique, exerce son arbitrage et gouverne, l'administration étant son agent exécutif et non son tuteur.

Redorer l'image du Jura, la replacer au niveau où elle doit naturellement, c'est notre vœu le plus cher. En haut, comme le souhaitaient les fondateurs de l'Etat jurassien.

Une image qui soit libérée de la course au suissisme et du haut conservatisme (qui annule la parole) et qui s'exprime dans les actes.

Mme Erica Hennequin (CS-POP+VERTS) : Juste un mot pour exprimer notre étonnement par rapport à ce programme. On peut lire dans l'introduction du programme gouvernemental que le canton du Jura est confronté au défi majeur de son développement démographique, économique et social. En effet, ce sont ces trois thèmes qui sont particulièrement développés dans ce programme. Mais que fait-on du défi environnemental ? Il doit être tombé à l'eau !

Peu de choses ou presque sur l'environnement, sur le réchauffement climatique, sur les enjeux énergétiques. Dans le programme de législature, le Gouvernement ne mentionne ni ne fixe d'objectifs concernant la réduction de CO₂, la consommation d'énergie, la réduction de consommation d'énergie notamment. Pourtant, dans le rapport Stern et dans le rapport du GIEC sur le réchauffement climatique, les experts appellent tous les individus et toutes les collectivités à prendre des mesures d'urgence ! Et nous savons aussi que l'environnement est une des préoccupations prioritaires de la population en Suisse et certainement dans le Jura aussi.

Dans les axes stratégiques, dans le chapitre sur la proximité, l'environnement est carrément bradé ! On peut y lire que l'environnement est préservé dans le Jura et, par conséquent, nos grands espaces sont disponibles pour la construction ! Dommage !

On parle aussi dans ce programme beaucoup de jeunesse mais, sur le plan environnemental, ce jeune canton donne l'impression d'être un ado de la «bof» génération en ce qui concerne l'environnement. Merci de votre attention.

M. Laurent Schaffter, président du Gouvernement : Le moins que l'on puisse dire, c'est que les groupes ont fait une lecture fort différente de ce programme de législature. Je vais naturellement répondre à un certain nombre de remarques et de propositions qui ont été faites par les différents intervenants.

En particulier – je commence avec le groupe PCSI – Monsieur Jeanbourquin qui a annoncé un accueil favorable du groupe PCSI du programme de législature mais qui, dans son entrée en matière, relève le pessimisme du Gouvernement sur l'évolution de la population alors que ce n'est pas le pessimisme du Gouvernement qui a conduit cette problématique, ce sont bien les statistiques fédérales qui sont extrêmement pessimistes pour le canton du Jura, ce qui a conduit le Gouvernement à intégrer cette problématique dans son programme de législature.

En ce qui concerne la remarque, très judicieuse, du groupe PCSI d'apporter un effort soutenu aux entreprises existantes, je peux ici le rassurer. Effectivement, le programme de législature ne détaille peut-être pas toutes les actions qui doivent être conduites. On a plusieurs intervenants à cette tribune qui ont souhaité qu'on détaille beaucoup plus, qu'on sache ce que le Gouvernement veut faire. Un programme de législature ne peut pas détailler l'ensemble des actions qui vont être lancées ou qui sont déjà lancées. En ce qui concerne donc l'effort en faveur des entreprises existantes, il y a un projet de créer un centre d'appui technologique aux entreprises, en particulier aux entreprises existantes, qui serait également à disposition des entreprises sous-traitantes pour améliorer leur productivité et rester

compétitives mais aussi pour développer de nouveaux produits.

Vous avez également souligné, Monsieur le député Jeanbourquin, qu'il faut veiller à collaborer avec les universités et la HE-ARC. Effectivement, c'est bien le cas. Le maintien de la HE-ARC dans le Jura passe par une collaboration au niveau de la recherche. Ces processus sont également déjà lancés.

Vous avez relevé que le Gouvernement jurassien, dans son programme de législature, néglige la Romandie alors que, bien entendu, ce n'est pas du tout le cas puisque nous avons, en tout cas pour cette prochaine période, maintenu notre présence dans le DEWS qui réunit des cantons romands qui travaillent ensemble à la promotion économique. Mais naturellement, et c'est là un choix que nous avons fait, nous avons donné la priorité à la région bâloise et au Jura bernois parce qu'on ne peut pas courir trop de lièvres à la fois.

Vous relevez avec justesse que le Gouvernement veut maintenir et augmenter son soutien aux familles à revenus modestes. Ceci est donc confirmé.

Vous êtes favorable également – et le Gouvernement y travaille – à la création de ce centre de création artistique interjurassien. Je tiens à vous rassurer, le projet avance.

En matière de tourisme, vous avez estimé que nous n'avions pas donné suffisamment d'importance au tourisme dans le canton du Jura. Une plate-forme interjurassienne de promotion du tourisme est mise sur pied et elle va pouvoir promouvoir le tourisme sur l'ensemble du Jura historique.

Naturellement – et là je vous rejoins totalement et cela a été dit dans mon intervention précédente – on ne peut pas imposer un programme de législature, on ne peut pas le décréter. Là, le Parlement a également un rôle important à jouer, vous l'avez relevé, afin de contribuer à la réalisation de ces projets.

En ce qui concerne Madame la députée Irène Donzé, du groupe libéral-radical, peut-être que j'ai là un doute : est-ce que vous avez bien lu le même programme de législature ? N'avez-vous pas pris le programme de législature précédent parce que j'ai peu retrouvé de remarques sur les projets que nous avons présentés ? Vous posez la question de savoir pourquoi le Gouvernement n'a pas détaillé plus tous les projets. Alors, écoutez, quarante-six projets prioritaires, septante projets non prioritaires, dont certains sont évidemment déjà lancés et d'autres sont nouveaux. Ce n'était pas le lieu, dans le programme de législature, de les détailler. Mais en ce qui concerne le parc naturel régional du Doubs, soyez rassurée, le Gouvernement, le canton du Jura associé au canton de Neuchâtel et au canton de Berne, avec l'association qui gère ce projet, travaillent à sa construction. D'ailleurs, ce projet a bénéficié d'un prêt de 500'000 francs de la Confédération pour pouvoir le ficeler définitivement et le présenter pour obtenir la labellisation. Donc, le canton du Jura y travaille.

Vous souhaitez, comme plusieurs intervenants, la modernisation des structures de l'Etat pour faire des économies. Effectivement, on vous rejoint et nous avons un certain nombre de projets qui sont construits et en construction. D'ailleurs, des groupes de travail internes ont été formés et ils planchent sur la modernisation de l'Etat dans l'ensemble de ce dernier. Donc, là, soyez rassurée, nous y travaillons.

Et puis, bon, on peut faire plus. Plusieurs intervenants ont fait des propositions. On a des moyens financiers qui sont ce qu'ils sont. Nous avons effectivement lié le programme de législature aux moyens financiers de l'Etat. Les quarante-six projets prioritaires (je l'ai dit tout à l'heure) représentent 50 millions de francs. Si on allait réaliser l'ensemble des projets qui ont été rajoutés ou qui sont souhaités ici, j'imagine bien que nous doublerions cette somme, ce qui n'est pas dans la capacité de l'Etat.

Pour ce qui concerne le groupe PDC, Madame la députée Willemin, vous avez fait un accueil plutôt mitigé à ce programme de législature mais vous avez mieux terminé que vous n'aviez commencé ! (*Rires.*) Il semble que vous êtes plus ou moins en accord avec la majorité des projets que nous présentons. C'est rassurant aussi pour le Gouvernement parce que nous avons besoin de l'appui du Parlement pour concrétiser ces projets, en tout cas pour prendre les décisions financières.

Vous parlez du troisième rail et vous souhaitez effectivement, avec raison, avoir des précisions sur ce projet. Lorsque la planification financière vous sera présentée, il y aura une ligne sur laquelle vous devrez débattre, que ce soit en commission de gestion et des finances ou ici au Parlement, c'est bien la pose de ce troisième rail sur les tronçons que les CFF envisagent de rénover entre Courtételle, Courfaivre et Bassecourt. Bien entendu, pour ces décisions que vous devrez prendre, nous allons vous fournir un dossier complet qui vous permettra de prendre la décision en toute connaissance de cause. Sur le fond, vous aurez le dernier mot. Au sujet de la cohérence, vous avez relevé également et cela a été relevé à plusieurs reprises, la cohérence entre les acteurs politiques : le Gouvernement, le Parlement mais également les communes, etc. doivent s'approprier ce projet et c'est ensemble que nous allons pouvoir le réaliser.

En ce qui concerne Monsieur le député Rottet, que je remercie pour son intervention qui m'a paru assez favorable à ce programme de législature. Il a relevé un certain nombre de points favorables. Stopper l'hémorragie des emplois : tout le programme de législature tend à cet objectif. Diminuer la pression fiscale : là, peut-être, on pourra apporter quelques précisions. N'oubliez pas que le peuple a voté cette diminution de la fiscalité et que, de 2009 à 2020, il y aura encore dix fois 1 % de réduction de la fiscalité. Je tiens à vous rappeler qu'aujourd'hui nous sommes toujours à la traîne dans l'indice de pression fiscale puisque nous sommes aujourd'hui 24^e sur 26 cantons, ce qui fait que vous avez raison mais, pour réduire la pression fiscale, il faut parallèlement prendre un certain nombre de mesures qui nous donnent les moyens de réduire cette pression fiscale, ce que nous faisons.

Vous avez parlé du site de Dozière et Monsieur le député Meury a également remis en question le choix de ce site pour construire l'Ecole de soins infirmiers. Effectivement, suite aux événements qui se sont produits, le Gouvernement a souhaité que cette problématique soit examinée de manière très très précise par le groupe de travail qui planche actuellement à l'élaboration du cahier des charges. Bien entendu, si nous avons la garantie absolue que des inondations pourraient détruire ou provoquer de graves détériorations à ce nouveau bâtiment, la question du site serait remise en question mais la problématique est à l'examen actuellement.

Pour l'achat de Morépont 2, vous aurez bien entendu le dernier mot et la commission de gestion et des finances traitera prochainement le message gouvernemental qui lui a été transmis. Mais je tiens ici à vous dire qu'à Morépont 2, il y a effectivement eu quelques inondations très faibles mais qui ne proviennent pas des eaux qui ont remonté dans le bâtiment mais plutôt d'une fuite à l'intérieur d'une canalisation qui avait été mal isolée. Il semble – un rapport va être fourni et sera naturellement remis à la commission de gestion et des finances – que ce bâtiment soit parfaitement étanche et que ce soit un accident. Mais vous aurez toutes les informations à ce sujet.

Le groupe socialiste qui relève le caractère social du programme de législation et qui, quelque part, pense – on traduit les propos de Monsieur le député Thentz – que c'est plutôt un catalogue de mesures, des vœux pieux que le Gouvernement veut conduire. Vous avez fait une remarque sur la création d'emplois, vous mettez en doute le chiffre de 200 emplois mais il émane du cinquième programme de développement économique pour lequel vous avez voté les crédits. Nous disposons des moyens financiers et ces 200 emplois proviennent de ce programme de développement économique qui vous a déjà été présenté.

En ce qui concerne la promotion des produits du terroir, une commission des marques existe et elle travaille actuellement sur la promotion des produits du terroir jurassien. Le Gouvernement est bien conscient que c'est aussi par ce secteur que l'économie jurassienne peut progresser.

Concernant la problématique, le «spectre» (terme qui a été utilisé) des déficits structurels, j'imagine bien que ce n'est pas un spectre mais c'est bien une réalité. Cela devient peut-être une fixation pour le Gouvernement mais cela devrait l'être aussi pour vous, Mesdames et Messieurs les Députés, parce que c'est une réalité qui freine le développement de ce Canton. Et puis, c'est incontournable, il faudra trouver des mesures pour réduire ce déficit structurel qui plombe le développement du Canton.

Egalement s'agissant de la modernisation de l'Etat, nous avons différents groupes qui y travaillent, je l'ai dit tout à l'heure. Il faut également du temps pour présenter tous ces projets et vous serez bien entendu saisis, à travers toutes les commissions parlementaires, des travaux qui sont en cours.

Venons-en à l'intervention de Monsieur le député Meury qui, lui-même, a parlé de Dozière. Je viens donc de rappeler que la question sera examinée de près.

En ce qui concerne les finances cantonales, il semble que le déficit ne vous paraît pas si catastrophique que cela pour le canton du Jura de 10 millions de francs mais en réalité, dans la mesure où il est structurel, cela reste un danger pour le Canton. Il est incontournable, pour nous, que cet équilibre soit retrouvé.

Pour ce qui est de la baisse fiscale, vous avez relevé que cela correspond à peu près aux 10 millions de déficit structurel. Les effets de cette baisse de fiscalité ne sont pas encore suffisants dans la mesure où le peuple a décidé qu'on allait encore faire 10 % de réduction sur les prochaines années mais nous devons encore poursuivre cette problématique parce que 24^e sur 26 cantons, cela ne rend pas notre Canton attractif et c'est là un problème incontournable à résoudre.

Vous avez remis en question l'offre culturelle sur territoire jurassien. Alors, là, je ne peux pas vous suivre, Mon-

sieur le Député. C'est peu respectueux du travail réalisé par le bénévolat, en particulier pour le Centre culturel régional de Delémont, celui de Porrentruy, le café du Soleil, etc. Il y a une offre extrêmement importante dans le domaine culturel sur territoire jurassien et, là, je ne peux pas suivre vos propos. Peut-être que, quelquefois, elle est trop foisonnante, il y a beaucoup trop d'offres mais, enfin, je pense que cette offre culturelle existe et que ce n'est pas un désert comme vous l'avez relevé. Je vous invite d'ailleurs à vous rendre, Monsieur le député Meury, au spectacle de la «Nuit des Milan-dres» à Boncourt, un spectacle entièrement monté par des bénévoles.

Ensuite, l'intervention de Pierre-André Comte qui, effectivement, a relevé le terme «petitesse» mais, dans ce sens, il n'y avait pas de volonté péjorative ou autre. C'est la dimension du Canton que le Gouvernement souhaite utiliser comme atout. C'était cela la volonté mais peut-être que cela a été mal exprimé. Ce n'est pas par sa petitesse mais par sa dimension qu'il peut offrir une qualité de vie agréable et attractive, la sécurité (c'est quand même un thème important quand on voit tous les événements qui se produisent actuellement, en particulier avec la sécurité des enfants et, dans le canton du Jura, on a encore une dimension qui permet, jusqu'à présent encore, de maintenir cette sécurité), la solidarité sociale (elle existe dans le Jura et c'est peut-être aussi un atout d'attractivité).

Et puis, il semblerait que Monsieur le député Comte pense que c'est l'administration qui gouverne – c'est un peu ainsi que je traduis ses propos – et que le Gouvernement végète ! C'est à peu près cela, n'est-ce pas ? Alors, là, je voudrais vous dire que, dans le cadre de la réorganisation de l'Etat, le Gouvernement souhaite déléguer des compétences aux chefs de service, des compétences décisionnelles et financières, pour améliorer le fonctionnement et peut-être aussi permettre au Gouvernement de se consacrer aux tâches essentielles qui le concernent. Donc, c'est bien une volonté du Gouvernement de déléguer des compétences pour pouvoir se concentrer sur ses tâches principales.

Madame Hennequin, le développement durable n'est absolument pas abandonné dans le programme de législation. Vous ne l'avez peut-être pas lu totalement ou bien il y a un certain nombre d'éléments qui vous ont échappé (*rires*) mais le Gouvernement jurassien fait de gros efforts en matière de protection de l'environnement. Une commission du développement durable existe. On travaille sur la diversification de l'énergie, les énergies renouvelables, les économies d'énergie. Donc, on ne va pas brader le territoire jurassien à la construction. On a peut-être encore des possibilités d'offrir des terrains à bâtir dans notre Canton, ce que d'autres cantons n'ont pas; utilisons encore cet atout pour développer notre Canton.

Pour terminer, je voudrais vous dire que le Gouvernement jurassien remercie l'ensemble des groupes, tous les intervenants à cette tribune. Il va naturellement tenir compte d'un certain nombre de vos remarques dans la poursuite de son programme de législation mais il faut – élément extrêmement important – que les pouvoirs politiques (Gouvernement, Parlement et communes) tirent à la même corde pour que ce Canton progresse.

La présidente : La discussion sur cet objet est donc terminée. Conformément à l'article 27 du règlement du Parlement jurassien, il n'y a pas de vote sur ce programme et nous pouvons donc passer sans autre au point suivant de l'ordre du jour.

3. Motion no 816

Pour que les nominations sur appel ne deviennent pas la règle

Rémy Meury (CS-POP+VERTS)

La loi sur le statut des magistrats, fonctionnaires et employés de la République et Canton du Jura règle la procédure des mises au concours de la manière suivante à son article 4 : «¹ L'engagement des personnes appelées à occuper un emploi public est, en règle générale, précédé de la mise au concours publique du poste à repourvoir. ² Lorsque les circonstances le justifient, l'autorité apte à nommer peut procéder par voie d'appel ou de mutation interne».

Si la possibilité de nommer par voie d'appel se justifie sans doute, car une procédure de mise au concours public peut s'avérer infructueuse, le texte de l'article 4 permet aujourd'hui de fait au Gouvernement de recourir d'emblée à cette forme de nomination. Il a d'ailleurs utilisé cette solution à différentes reprises lors de la dernière législature.

Nous estimons que cette manière de faire n'est pas correcte. Un poste dans l'administration publique à repourvoir doit être, par principe, proposé à la population. Cette règle ne peut être transgressée à notre avis que pour une mutation interne, mais à condition que celle-ci n'implique pas une promotion pour le fonctionnaire concerné, et, dans tous les cas, que le poste à repourvoir ne soit pas un poste à responsabilités hiérarchiques.

Aussi, afin d'éviter dorénavant des nominations qui prêtent à discussion, nous demandons au Gouvernement de présenter au Parlement, dans les meilleurs délais, une modification de l'article ci-dessus qui :

- implique une mise au concours publique de tout emploi au sein de l'administration cantonale;
- détermine le taux d'occupation minimum pour lequel cette règle doit être appliquée;
- définit précisément les possibilités de déroger à cette règle pour procéder par mutation interne;
- autorise la procédure de nomination par voie d'appel seulement après une mise au concours publique s'étant avérée infructueuse.

M. Rémy Meury (CS-POP+VERTS), président de groupe : L'article 4 de la loi sur le statut des magistrats, fonctionnaires et employés de la République et Canton du Jura permet aujourd'hui au Gouvernement de procéder d'emblée à des nominations par voie d'appel. A la fin de la législature passée, plusieurs mises au concours et/ou nominations ont surpris nombre d'entre nous.

Pour les mises au concours par exemple des directeurs de divisions du CEJEF, plusieurs procédures ont été utilisées. La plus fréquente a été la mise au concours interne. L'une d'elles a été suivie d'une mise au concours publique. Seul défaut que l'on peut relever dans cette affaire est la coïncidence avec les mises au concours des postes de responsables du CEJEF et du SFO. Toute la démarche a manifestement bloqué des candidatures potentielles de membres du corps enseignant qui, par loyauté envers leur directeur, ne voulaient pas s'opposer à leur nomination dans la procédure interne. Dès que le poste de la division SSA a été mis au concours publiquement, la priorité dont ils auraient pu se prévaloir dans la mise au concours interne devenait caduque.

La plus dérangerante a été quand même la nomination du directeur de la division artisanale. En effet, c'est le poste de directeur du centre professionnel de Delémont qui a été mis au concours. On y indiquait, c'est vrai, que ce poste pourrait, j'insiste sur le conditionnel, se transformer en direction de division. Toujours est-il qu'il n'y a jamais eu de nomination de directeur du centre professionnel, qu'il n'y a pas eu de nouvelle mise au concours et que c'est directement un directeur de division qui a été nommé, choisi parmi les candidats au premier poste mis au concours.

Cette absence évidente de règles claires nous a interpellés mais ne nous amenait pas à développer une intervention à ce sujet-là. Mais, à la fin de l'année 2006, ce qui nous a incités à déposer cette motion est la nomination sur appel du nouveau chef du Service informatique. Cette procédure par voie d'appel pour la nomination d'un chef de service était ainsi inaugurée dans la République.

Il est temps maintenant d'indiquer que les personnes qui ont été nommées à tous ces postes (je crois que c'est important de le dire), y compris au plus controversé, c'est-à-dire le chef du Service informatique, ne sont nullement mises en cause dans leurs compétences à travers notre motion. Elles se trouvent au centre de notre intervention non de leur fait mais en raison de pratiques gouvernementales discutables.

Les postes dans l'administration publique doivent être repourvus en respectant des règles, nous insistons sur cet aspect. Procéder immédiatement par voie d'appel ne respecte pas ces règles. Nous demandons au Gouvernement qu'il modifie l'article 4 de manière qu'il puisse procéder à des mutations internes, qui devront se produire sans doute, mais que ces mutations internes ne puissent en aucun cas donner lieu à des promotions de fonctionnaires. Que les postes hiérarchiquement supérieurs dans l'administration échappent à cette possibilité. Tout fonctionnaire a le droit de postuler à un poste supérieur lorsqu'il est mis au concours. Si ses qualités et ses compétences répondent aux besoins définis dans la mise au concours, il bénéficie de fait d'un avantage sur les autres candidats car l'autorité de nomination connaît les possibilités de la personne concernée.

Les postes libérés dans l'administration publique, sous réserve de la procédure de mutation interne que j'ai évoquée, doivent être mis en principe au concours publiquement, de façon interne dans des cas particuliers mais jamais repourvus directement par voie d'appel.

Il n'y a jamais une urgence telle qui fait qu'un poste libéré doit être repourvu dans les plus brefs délais, ce qui serait la seule justification de la procédure immédiate par voie d'appel. Dans le pire des cas, une solution intérimaire interne est envisageable et cela a déjà été utilisé.

Ceci ne signifie nullement que de procéder par voie d'appel est exclu mais cette manière de fonctionner ne doit intervenir qu'après qu'une mise au concours se soit avérée infructueuse.

Le Gouvernement propose de rejeter notre motion. Nous attendons avec intérêt les arguments qu'il trouve pour défendre la nomination par voie d'appel comme procédure immédiate et directe pour repourvoir un poste, y compris les plus importants hiérarchiquement.

M. Philippe Receveur, ministre des Ressources humaines : Il convient de relever en premier lieu, dans l'affaire qui nous est soumise ici, que la mise au concours publique est la règle générale. On nous a donné un certain nombre d'exemples qui sont des exceptions à l'application à cette règle et ils restent des exceptions. Les mises au concours publiques sont le meilleur moyen d'élargir le champ de recherches et présentent l'avantage de pouvoir (je le mets entre guillemets) «amener du sang neuf» à l'Etat. Il y a toujours beaucoup de candidatures lorsque l'on met au concours un poste administratif, parfois plus de cent; les internes aussi peuvent postuler.

Episodiquement, il y a des mises au concours internes. La plupart du temps, il s'agit de postes de nature administrative et ces mises au concours internes visent à favoriser la mobilité chez le personnel. Il est arrivé que, des mises au concours internes n'ayant pas abouti à satisfaction, le Service du personnel ait été mandaté pour publier une annonce à l'externe, «doublant» ainsi en quelque sorte la procédure.

Enfin, s'agissant des voies d'appel ou des mutations internes, on peut distinguer principalement deux cas de figures : la mutation interne, soit pour des raisons de suppression de poste, soit par le souhait d'un collaborateur ou d'une collaboratrice, et l'engagement au sens strict par voie d'appel. Il s'agit ici de situations typiques lorsqu'une personne engagée à titre temporaire à un poste depuis de nombreux mois et que le poste a été créé définitivement. L'engagement par voie d'appel est alors une solution simple, rapide et efficace lorsque la personne fournit de bonnes prestations.

Si l'on regarde les exercices 2005 et 2006 sur ce plan-là, on constate que, l'année dernière, sur 50 engagements, 12 ont été faits sur voie d'appel, 10 sur mises au concours internes et 28 sur mises au concours générales. L'année précédente, en 2005, sur 26 engagements, 4 ont été faits sur voie d'appel, 3 sur mises au concours internes et 19 sur mises au concours externes. On le voit donc, ces chiffres établissent clairement que la règle générale, fixée par l'article 4, alinéa 2, de la loi sur le statut des fonctionnaires, est respectée et que les autres voies restent l'exception.

En 2005, il y a eu la pérennisation d'un contrat jusque-là temporaire et l'engagement d'une personne externe sans mise au concours. Les deux autres cas étaient des transferts à la demande des collaborateurs concernés. C'est aussi, Monsieur le Député, l'une des tâches d'un employeur qui se veut moderne et à l'écoute de ses collaboratrices et collaborateurs que de pouvoir lui permettre, si c'est possible quand la personne le demande, une facilité dans les transferts internes à l'administration. On voit donc que ce sont avant tout des questions d'efficacité qui commandent les choix qui ont été pris par le Gouvernement dans ce domaine-là.

Il faut savoir aussi que les mesures d'économies auront un impact sur la gestion du personnel. Disposer, dans notre base légale, des possibilités de favoriser les voies d'appel et les mutations internes peut s'avérer intéressant pour le personnel. L'Etat peut jouer un rôle social important en mettant à disposition de son personnel des possibilités de mutation ou de mises au concours à l'interne en cas de besoin. Il ne faut pas nous en priver.

Quant aux nominations par voie d'appel de responsables hiérarchiques, vous l'avez dit, le seul cas connu à ce jour est celui du chef du Service de l'informatique. Suite au départ du titulaire, c'est son adjoint, qui assumait la suppléance à pleine satisfaction depuis plusieurs mois, qui a été nommé

dans le cadre d'un vaste processus de refonte du service. Et vous soulignez qu'il s'agit là d'un choix heureux; nous sommes absolument d'accord avec vous.

Donc, en résumé, Mesdames et Messieurs les Députés, la pratique actuelle est conforme à la législation et à une saine et efficace gestion des ressources humaines. Le Gouvernement propose le rejet de la motion qui, si elle devait être acceptée, n'aurait pas d'autre conséquence que de devoir adopter un règlement compliqué, peut-être même tatillon, qui envisage tous les cas de figure possibles et imaginables, pour détailler une règle qui existe déjà et que le Gouvernement applique sans autre manière abusive, dans le plus strict respect de la loi sur le statut des fonctionnaires.

M. Fritz Winkler (PLR) : Le groupe PLR a attentivement étudié la motion no 816 déposée par notre collègue Rémy Meury. Cette motion est tout à fait pertinente et aura par conséquent le soutien du groupe PLR.

Nous aimerions ici rappeler que, depuis la création du Canton, le nombre de fonctionnaires n'a cessé d'augmenter et que de nombreuses nominations n'ont pas fait l'objet de mises au concours en bonne et due forme. Souvent, les chefs de service font appel à des personnes à l'interne ou à l'externe de l'administration qu'ils connaissent déjà et leur proposent le poste. Si cette pratique peut, dans certains cas (rares), se justifier, elle doit suivre des règles bien précises et remplir un certain nombre de conditions clairement définies et acceptées par le Parlement.

J'aimerais, pour illustrer la pratique actuellement en cours au sein de l'administration jurassienne, citer deux exemples récents. Pourquoi ces deux exemples ? Parce que ces deux nominations ont fait l'objet de plusieurs interventions ici à la tribune et en CGF.

- Premier exemple : la nomination d'une contrôleur de l'hygiène publique n'a pas fait l'objet d'une publication officielle. Des questions ont d'ailleurs été posées à ce sujet au Parlement ainsi qu'à la CGF. Le ministre alors en charge du dossier avait répondu à la CGF qu'aucune personne dans le canton du Jura n'avait le profil requis pour ce poste. Forcément, puisque le poste a été créé sur mesure, sans que personne ne puisse faire jamais acte de candidature, en l'absence de toute communication et information sur cet emploi !
- Le deuxième cas : moi-même, je suis intervenu au Parlement, ainsi que notre collègue Gabriel Willemin, concernant la nomination du garde-chasse des Franches-Montagnes. Là aussi, c'est un exemple flagrant. Une personne a été embauchée provisoirement. Cette dernière a eu la possibilité, pendant près d'une année, de se former et de suivre, aux frais du contribuable, tous les cours requis pour que son profil corresponde aux exigences du poste. Une fois l'employé provisoire bien formé et, ce, pendant près d'une année, il est tout à fait évident que la mise au concours débouche sur la nomination de cette personne.

Le groupe PLR ne peut tolérer les pratiques actuellement en cours dans la République et Canton du Jura dont j'estime qu'elles se rapprochent souvent du «copinage». Le groupe PLR est d'avis que tous les postes à repourvoir au sein de l'administration doivent faire l'objet d'une mise au concours dans le Journal officiel afin que chacun en ait connaissance et puisse faire acte de candidature. J'insiste tout de même qu'il peut certes y avoir des exceptions à cette règle de base

mais les possibilités d'y déroger doivent être clairement définies, comme le demande du reste la motion.

Mesdames et Messieurs les Députés, il s'agit ici d'une question de crédibilité de nos institutions, d'équité et d'égalité des chances entre tous les citoyens jurassiens. Pour tous ces motifs, le groupe PLR soutiendra la motion no 816 de Rémy Meury.

M. Michel Choffat (PDC) : Y a-t-il eu tant d'abus justifiant la motion ? A l'évidence, non. Et c'est d'ailleurs aussi l'avis du motionnaire.

La pratique actuelle a le mérite de la souplesse, de la rationalisation, de l'efficacité, de la simplification. La pratique actuelle permet une gestion des ressources humaines moderne, sans rigidité, tout en limitant les abus ou les dérappages.

Même en acceptant la motion, finalement, qu'est-ce qui va changer ? Rien, rien puisque ce n'est pas une mise au concours générale qui va faire changer d'avis le Gouvernement si des candidats potentiels avaient déjà été pressentis ! Le plus important, c'est le choix du bon candidat, au bon endroit. A l'évidence, la motion n'évitera pas le copinage et n'apportera pas la solution. Pour ces raisons, le groupe PDC rejettera la motion.

M. Patrice Kamber (PS), président de groupe : Sur le fond de cette question sensible et par souci de transparence des procédures de nomination, le groupe socialiste partage les soucis émis par le groupe CS-POP+VERTS. On a entendu tout à l'heure et on vient d'entendre maintenant notre collègue parler de «copinage». C'est un sujet qui est sensible et qui doit être réglé.

Ce que demande Rémy Meury dans sa motion n'est rien d'autre qu'une clarification de la procédure de renouvellement du personnel de l'administration cantonale. Pour la population, pour nos concitoyennes et nos concitoyens, il doit exister des règles claires, impartiales et transparentes. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste soutiendra la motion no 816.

M. Rémy Meury (CS-POP+VERTS), président de groupe : Brièvement, pour répondre à Monsieur le ministre Philippe Receveur, je dirais que la motion ne demande pas la suppression des mutations internes. C'est le troisième point : que vous définissiez précisément les possibilités de déroger à cette règle pour procéder par mutation interne. Ce qu'on demande absolument, c'est que les mutations internes ne puissent pas déboucher sur des promotions. C'est différent. C'est-à-dire qu'une secrétaire ne devienne pas chef de service suite à une mutation interne !

M. Philippe Receveur, ministre (*de sa place*) : Est-ce déjà arrivé ?

M. Rémy Meury (CS-POP+VERTS), président de groupe : J'exagère mais vous le savez très bien !

Ce qui m'étonne, c'est que, dans mon développement et dans mon texte, je vous prends à témoin, je n'ai à aucun moment parlé de copinage. Les personnes qui ont parlé de copinage, ce sont le représentant du PDC et le ministre. J'aurais peut-être dû me méfier ! (*Rires.*) C'est un peu surprenant.

Ce n'est pas simplement ce problème de copinage. On vient de parler d'un programme de législature où l'on veut

essayer d'offrir à la jeunesse du Jura un maximum d'emplois intéressants. Dans l'administration, il y en a souvent des emplois intéressants et il me paraît légitime que les emplois publics, payés par les contribuables, soient mis au concours d'une manière générale – c'est ce qui est prévu à l'article premier – mais que la procédure de la nomination par voie d'appel soit vraiment une procédure qui arrive en deuxième vague, lorsque des mises au concours se sont avérées infructueuses.

Vous parlez d'un règlement qui sera très compliqué. Je vous invite à prendre le règlement de service de la ville de Delémont par exemple, qui règle ce problème d'une manière très claire et très simple : comment l'on peut procéder par appel, à quel moment et comment on règle la situation des mutations internes. C'est extrêmement simple à mettre en place. C'est tout ce qu'on veut afin que les choses soient transparentes et absolument claires.

M. Philippe Receveur, ministre des Ressources humaines : J'observe, après avoir pris connaissance des arguments développés par les groupes qui ont bien voulu se déplacer à la tribune, que la pratique actuelle est conforme à la loi. Vous l'avez tous souligné, déjà aujourd'hui la loi prévoit ces deux variantes.

On nous donne aussi des exemples extrêmes pour justifier le besoin de légiférer dans le détail l'actuel alinéa 2 de l'article 4. Des exemples extrêmes qu'on va chercher dans son imaginaire parce que les bientôt trente années d'existence de l'administration cantonale ne permettent pas de se référer à des situations aussi fortes que celles qu'on nous a présentées pour justifier qu'on légifère !

Ce qui étonne le Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Députés, c'est que, peu de temps après avoir discuté du programme de législature où j'ai bien entendu aussi le souhait émis par le groupe libéral-radical de simplifier les procédures, on vienne appuyer ici un règlement qui va compliquer les procédures, qui va systématiser quelque chose qui l'était déjà dans une très large proportion aujourd'hui et qui naturellement va déboucher sur plus de complexités administratives et sur des coûts supplémentaires. Il ne faut pas se le cacher, c'est évident.

On vous a expliqué tout à l'heure, chiffres à l'appui, que les mises au concours qui ne faisaient pas l'objet d'une publication étaient l'exception. Elles le resteront dans tous les cas et je ne vois pas qu'un règlement, quel qu'il soit, puisse y changer grand-chose puisque – c'est bon de le souligner tout de même et je le fais avec insistance ici – le Gouvernement, dans ses choix de collaboratrices et de collaborateurs pour l'Etat ou pour l'enseignement, n'est guidé que par des principes d'efficacité, soit de placer la bonne personne au bon endroit.

Un terme a été utilisé, à mon avis de manière malheureuse, à cette tribune. Il n'a pas été prononcé dans ma bouche, Monsieur le Député, et je ne vais même pas l'utiliser pour le réfuter. Ici, le Gouvernement entend nommer les personnes en fonction de leurs qualifications, un point c'est tout, et ce règlement n'y changera rien.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce qu'on peut dire. La motion, même si elle est acceptée, n'aboutira pas à un gros résultat très différent du point de vue des nominations qui sont faites. Bien sûr, cela va systématiser des choses, cela va les compliquer, cela va augmenter les coûts.

Je terminerai encore par quelques exemples pour dire qu'il est des situations dans lesquelles l'administration doit pouvoir réagir rapidement et je regrette quand même que, par le biais de cette motion, on en fasse pour ainsi dire le reproche au Gouvernement de prendre des dispositions quand il s'agit d'assurer le bon déroulement d'un service; et bien, parfois, cela signifie mettre quelqu'un à la place qui vient d'être laissée libre. Je conçois que les personnes qui occupent un poste à titre temporaire soient titulaires d'un dossier qui est mieux connu du Gouvernement quand il s'agit de nommer des personnes qui postulent et qu'on n'a jamais vues à l'œuvre, mais, encore une fois, la pratique actuelle est conforme à la loi et le Gouvernement ne voit pas de motif de renoncer à la pratique actuelle, qui pourrait devenir d'autant plus importante que l'on se dirige très vraisemblablement vers des suppressions d'effectifs.

Et je conclurai là-dessus, Monsieur le Député, je m'étonne que cette proposition soit celle d'un leader syndical quand on voit tout le bien que peut faire la voie de l'appel ou des mutations internes pour éviter des suppressions de postes, chose que nous ne pouvons malheureusement pas toujours faire.

Au vote, la motion no 816 est acceptée par 36 voix contre 18.

4. Motion no 818

Contrats de travail en faveur du personnel de l'Etat Rémy Meury (CS-POP+VERTS)

De nombreux employés de la République et Canton du Jura, nous le savons, ont été engagés sans être en possession d'un contrat de travail clairement défini. Ceci est plus particulièrement courant pour le personnel auxiliaire. Cette pratique n'est à notre sens pas admissible de la part d'une collectivité publique. Chaque collaborateur de l'Etat doit avoir connaissance des droits et des devoirs inhérents à la fonction qu'il occupe, sans devoir se référer en toute circonstance au Code des obligations, à la loi sur le statut des magistrats, fonctionnaires et employés de la RCJU ou encore à d'autres textes légaux. Au demeurant, son contrat pourrait renvoyer à ces différents textes avec la mention précise des articles concernés.

Aussi nous demandons au Gouvernement d'élaborer un modèle de contrat de travail pour tous les collaborateurs de l'Etat. Ce modèle devra comporter toutes les rubriques usuelles à ce genre de document (indications personnelles, désignation de la fonction, précision quant à la durée de l'engagement, temps de travail, traitement, droit aux vacances, etc.).

Nous suggérons que le contenu de ce contrat soit discuté avec la Coordination des syndicats de la fonction publique jurassienne afin que son entrée en vigueur ne suscite pas de controverses inutiles.

M. Rémy Meury (CS-POP+VERTS), président de groupe : Je serai extrêmement plus bref dans cette opération.

De nombreux employés de la République et Canton du Jura ne possèdent ni contrat de travail, ni cahier des charges. Ceci est plus particulièrement vrai pour le personnel auxiliaire. Ce n'est pas correct à nos yeux de la part d'une collectivité publique. Connaître ses droits et ses obligations est un principe et un droit élémentaire pour tout employé. Même si plusieurs textes légaux permettent de reconstruire

ces éléments, on ne peut pas se limiter à des renvois systématiques à des lois, des ordonnances ou autres.

C'est pourquoi nous demandons au Gouvernement d'élaborer un modèle de contrat utilisable pour l'ensemble de ses employés, dans lequel les rubriques principales, usuellement utilisées dans ce type de document, apparaissent. Ceci n'excluant pas que, dans ce document, il soit fait référence à différents textes légaux.

Le Gouvernement semble acquis à cette idée mais il aimerait auparavant l'étudier. J'attends là aussi avec intérêt de connaître ses motivations.

M. Philippe Receveur, ministre des Ressources humaines : L'auteur de la motion souligne fort justement qu'il existe des textes légaux qui permettent de reconstituer la situation de certaines personnes employées par la République et Canton du Jura, qui ne seraient pas au bénéfice d'un contrat de travail écrit. La règle écrite pour le contrat de travail n'est d'ailleurs pas imposée, que ce soit du côté d'un employeur ou d'un employeur privé mais là n'est pas la question parce que, ce qu'il faut savoir avant toute chose, c'est que, dans la République et Canton du Jura, quand on a la chance et le bonheur de pouvoir travailler pour cet employeur-là, et bien, en règle générale, on possède un contrat, un statut écrit. Deux exceptions émaillent malgré tout ce constat général. Ces deux exceptions touchent deux corps de métier bien distincts.

Tout d'abord, dans l'administration proprement dite, il est exact que des personnes sont engagées en qualité d'auxiliaires comme concierges. Toutes ces personnes ne bénéficient pas d'un contrat écrit. Il faut toutefois préciser que les conditions de rémunération de ces collaboratrices et collaborateurs auxiliaires sont plus intéressantes que celles du marché puisque le tarif horaire pour une personne nouvellement engagée se monte à 24.20 francs.

Ceci étant dit, il faut comprendre la situation dans ce domaine-là puisque fréquemment, quand on engage des ressources supplémentaires dans ce domaine-là, elles sont liées à l'exploitation de bâtiments qui aurait pu être revue, dont l'aménagement intérieur serait différent d'avant ou une nouvelle construction ou tout autre chose qui fait qu'à priori on ne sait pas le nombre d'heures de conciergerie qu'il faudra pour s'occuper dignement de ces bâtiments. C'est pour cette raison que, dans un premier temps, ces personnes sont mises au bénéfice d'un statut horaire et qu'ensuite seulement, après une période d'essai et pour autant qu'elles donnent satisfaction, ces personnes sont mensualisées et assurées auprès de la Caisse de pensions. Actuellement, l'engagement est d'ailleurs confirmé par écrit par le Service des constructions, engagement écrit dans lequel sont définis le lieu de travail et le nombre d'heures à effectuer. Mais je dois vous dire, Monsieur le Député – vous me direz que c'est une constante s'agissant de vos propres interventions – que le groupe de projet «ressources humaines», qui planche actuellement sur un certain nombre d'éléments qui touchent au statut de la fonction publique, a également ceci dans son pipe-line. Cela fait partie, je dirais, de la manière générale que l'on entend dans le projet qui sera soumis d'ici la fin de l'année au Gouvernement de régler, d'une manière la plus uniforme possible, le statut des différentes personnes qui travaillent pour l'Etat.

Il y a encore le corps enseignant. Ici, il faut relever que des maîtres et des maîtresses auxiliaires des écoles professionnelles sont actuellement engagés sur la base de con-

trats oraux. Cette problématique sera revue par le CEJEF encore cette année, ainsi qu'on me l'a confirmé récemment, afin que ce type d'enseignant ait dorénavant des contrats écrits qui régissent leurs rapports avec l'Etat.

Pour le surplus, l'objectif est ici de formaliser des conditions d'emploi et d'utiliser pour cela des canevas de contrats qui existent déjà. Alors, bien sûr, la Coordination des syndicats de la fonction publique sera informée de l'état d'avancement de ces différents dossiers, en toute transparence puisque nous allons y travailler si ce n'est déjà commencé.

Mais, bien entendu, la forme exacte que revêtiront ces différents engagements n'est pas proposée par la motion. La réflexion doit encore être menée sur le contenu précis de ces différents documents. De ce point de vue-là, dès lors qu'il s'agit de se livrer à une étude, le Gouvernement considère qu'il n'a pas, en l'état et sous la main, de programme quasiment prêt à l'emploi tel quel, de sorte que, pour cette raison, il vous propose, Monsieur le Député, de transformer votre motion en postulat, auquel il pourra sans autre se rallier.

M. François-Xavier Migy (PS) : Mon intervention n'est pas seulement liée à mon mandat de secrétaire syndical. Vous pensez bien que j'allais monter à la tribune sur ce sujet. Mais il y a quand même quelque chose qui me dérange : un Etat, qui souhaite et qui exige que ses citoyens respectent les lois, se doit de montrer l'exemple ! Et comment admettre qu'un Etat ne fasse pas signer un contrat ? Parce que la personne qui l'engage, quelle qu'elle soit, ne sera peut-être pas là trois mois plus tard et même si la loi – c'est vrai, nous avons un Code du travail en Suisse qui est très faible – n'oblige pas le contrat écrit mais, à ma connaissance, il n'y a pas beaucoup de cantons qui pratiquent de la sorte.

Alors, je crois que si l'on demande que nos jeunes, que tout le monde respecte ces lois, quelles qu'elles soient (en matière de circulation routière), je demanderais que l'Etat essaie de montrer l'exemple. Cela éviterait aussi beaucoup de confusions. Je veux citer quelques exemples. Pas plus tard qu'il y a dix jours, une personne est venue chez moi car elle avait été licenciée. Il s'agit d'un auxiliaire, d'une espèce de sous-employé de la République et Canton du Jura; c'est un petit peu comme cela qu'on les considère. Et je vais vous raconter simplement ceci : cette personne nous a dit avoir été engagée trois mois à l'essai; or, s'il n'y a pas la forme écrite, la loi dit que ce n'est qu'un mois d'essai ! Et, cela, c'est déjà une grave faute du Service du personnel. En plus, cette personne a été engagée plus d'une année, à l'heure, parce qu'on nous a dit : «On ne fait pas de contrat, les gens sont à l'heure». Je ne sais pas : ne travaillent-ils pas la même chose s'ils sont à l'heure ou s'ils mensualisés ! Cela, c'est une réalité, les preuves sont là.

Ce fait existe depuis des années et je ne compte plus le nombre de réclamations qui ont été faites par les différentes caisses de chômage, qu'elles soient publiques ou privées, qui ont alerté les services de l'Etat en disant : «On aimerait bien un contrat». C'est ce qu'on demande à son employeur quand un employé se fait licencier soit parce qu'il n'y a plus de travail, soit de sa propre faute. On demande qu'il y ait les contrats et cela n'est pas pratiqué.

Maintenant, au niveau du salaire, la moindre des choses, c'est qu'il y ait une trace écrite (entre un employeur et un employé) du minimum salarial. On parle de 24.20 francs. Il faut savoir de quoi on parle : ce n'est pas 24.20 francs de

salaire de base, c'est «tout compris» mais on ne sait pas bien ce qui est compris dedans; il n'y a rien d'écrit sur la perte de gain maladie. Est-ce que la personne est assurée en cas de maladie ? Cela peut arriver d'avoir une longue maladie mais ce n'est pas précisé, à aucune place, il n'y a aucune trace. Et pour avoir fait une expérience récente, il y a moins de dix jours, il m'a fallu beaucoup de persuasion pour arriver à trouver la bonne personne qui pouvait me donner les renseignements sur la réalité ou pas d'un contrat de travail. Je me suis adressé au Service du personnel, qui avait signé une lettre de résiliation : et bien, ce n'était pas leur problème, il y avait une personne qui était en vacances et l'autre (qui a signé la lettre) ne voulait pas répondre; il fallait passer par une personne dans un service pour savoir s'il y avait ou non un contrat de travail. Cela est une réalité.

Alors, pour éviter toutes ces choses, il n'y a pas besoin de faire encore un groupe d'étude pour simplement faire un contrat de travail. Je crois que c'est la réalité, pour tous les travailleurs de ce pays, d'avoir un contrat écrit. Cela résout beaucoup de problèmes, cela évite beaucoup de quiproquos et les gens sont au clair avec leur contrat.

De plus, en pratiquant de la sorte avec des contrats à l'heure, un mois, ils font 40 heures, un mois ils en font 60, un mois ils en font 70. Donc, quelque part, c'est une forme de précarisation du travail. Même au sein des agences intérim, il y a un contrat écrit, qui peut être de durée déterminée, mais il y a un contrat écrit.

Donc, pour toutes ces raisons, je demande à ce Parlement, dont la majorité des membres sont salariés ou qui ont tous des enfants, qui ont tous des petits-enfants ou des amis qui sont salariés, que l'Etat pratique comme cela se fait dans la majorité des cas dans le privé.

M. Yves-Alain Fleury (PDC) : Le groupe parlementaire PDC n'est pas favorable à la motion no 818 car elle est trop contraignante car elle parle de tous les collaborateurs de l'Etat.

Pour certains postes de travail auxiliaires, un contrat de travail oral, avec rémunération à l'heure, est tout à fait adapté. De plus, il est accepté par les deux parties car il propose une certaine souplesse.

En revanche, nous accepterons la proposition du Gouvernement de transformer la motion en postulat, si le motionnaire l'accepte bien sûr. En effet, il serait intéressant de connaître le nombre de cas où un employé de l'Etat n'a pas de contrat écrit, de connaître également quels domaines professionnels sont touchés et surtout pour préparer un modèle de contrat unique qui pourrait être utilisé dans la fonction publique et pour déterminer enfin les cas où un tel contrat n'est pas adapté. Je précise ici qu'un contrat oral est un contrat, régi par le Code des obligations.

Je vous remercie pour votre attention et vous recommande, au nom du groupe PDC, d'accepter la transformation de cette motion en postulat.

M. Maxime Jeanbourquin (PCSI), président de groupe : Le groupe chrétien-social indépendant soutient la motion. Le travail, ce n'est quand même pas un loisir qu'on pratique si on a le temps ou si on le veut bien ! Et dans des contrats oraux, on peut quand même tout à fait penser quelle est la différence de rapports entre celui qui va attribuer le travail et celui qui aimerait bien l'avoir.

Donc, nous estimons qu'il est bon de mettre un peu d'ordre dans les affaires et nous soutiendrons cette motion.

M. Raphaël Schneider (PLR) : Je vais être bref, je vois que les restaurateurs attendent impatiemment le point 6 de l'ordre du jour. Donc, pour ne pas répéter ce qui a déjà été dit, nous suivons les propos du Gouvernement et du groupe PDC et, par conséquent, nous serions d'accord avec le postulat.

La présidente : Le Gouvernement propose donc la transformation de la motion en postulat. Après avoir entendu l'avis de quatre groupes, quelle est votre appréciation Monsieur le Député ?

M. Rémy Meury (CS-POP+VERTS), président de groupe : Je ne suis pas comptable mais j'ai compris ! (*Rires.*)

Indépendamment de cela, je ne peux pas être d'accord avec Monsieur le député Fleury de refaire l'inventaire du nombre de cas qui n'auraient pas de contrat. S'il y en a un seul dans l'administration publique, cela me paraît être un cas de trop.

Par contre, j'ai aussi enregistré les déclarations du ministre qui indique que la volonté du Gouvernement est de mener une étude sur la forme du contrat à créer et non pas une étude sur la question de savoir s'il faut introduire un contrat ou pas, raison pour laquelle j'accepte la transformation en postulat.

Au vote, le postulat no 818a est accepté par la majorité du Parlement.

5. Question écrite no 2095

Faciliter l'accès des guichets de l'administration aux malentendants

Paul Froidevaux (PDC)

La loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées a pour but de prévenir, de réduire ou d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées. Elle crée des conditions propres à faciliter aux personnes handicapées la participation à la vie de la société, en les aidant notamment à être autonomes dans l'établissement de contacts sociaux

En Suisse, 10 % de la population souffre de problèmes d'ouïe avec pour conséquence de ne pas pouvoir jouir pleinement d'une vie sociale normale.

Heureusement, des moyens auxiliaires toujours plus sophistiqués leur offrent des possibilités nouvelles, impensables il y a peu d'années encore...

Cependant, les guichets sont encore trop souvent des lieux difficiles d'accès aux personnes malentendantes. Elles doivent parfois user d'astuces, notamment en se faisant accompagner ou représenter par une tierce personne ou encore en choisissant d'écrire plutôt que d'affronter la difficulté.

Il existe une solution pour éliminer cette inégalité et faciliter aux personnes malentendantes l'accès aux guichets et plus particulièrement à ceux de l'administration : en équipant ces guichets d'une boucle magnétique.

Ce système permet de capter la parole de son interlocuteur et de la transmettre directement à l'appareil auditif pour

les personnes appareillées ou par casque stéthoscopique pour les personnes non appareillées.

Son coût, quant à lui, est relativement modeste puisqu'il se chiffre à un peu moins de 800 francs l'unité.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- A-t-il connaissance de cette problématique ?
- A-t-il déjà été sollicité pour équiper les guichets de l'administration ?
- Dans l'affirmative, quelle a été sa position ?
- Le Gouvernement est-il prêt à donner un signe positif aux personnes malentendantes en équipant tout ou partie des guichets de l'administration ?

Réponse du Gouvernement :

Le Gouvernement est sensible au handicap et aux inégalités qui frappent les personnes atteintes dans leur intégrité. Il est parfaitement conscient des difficultés vécues au quotidien par une personne sourde ou malentendante. A cet effet, sur recommandation de la CRASS (Conférence romande des affaires sanitaires et sociales), le Gouvernement devra encore valider une procédure proposée par PROCOM (Fondation d'aide à la communication pour sourds) réglant la facturation des coûts d'interprétation en langue des signes lors d'intervention au tribunal, dans les écoles et pour la communication dans les administrations, office du travail et autres prestations de service à la population. Cet accord donne la possibilité aux citoyennes et aux citoyens sourds ou malentendants de bénéficié de l'appui d'un interprète dans le cadre d'un rendez-vous avec l'administration cantonale ou communale. Les frais d'interprétation seront directement facturés au service concerné dans la mesure où ce dernier n'oppose pas de veto explicite à cette prestation. Il y a lieu de préciser encore que le nombre d'interprétations relevant de la LHand a été estimé, pour l'ensemble des administrations cantonale et communales jurassiennes, à quatorze en 2006.

S'agissant d'équiper les guichets de l'administration de moyens auxiliaires pour malentendants et sourds, la question a été posée aux unités administratives, disposant d'un guichet ou ayant des relations fréquentes avec le public, suite à la sollicitation d'une société jurassienne, spécialisée dans ce domaine. N'ayant reçu aucune réponse positive à l'enquête, le Service des constructions, chargé d'examiner le dossier, a remercié l'entreprise de son offre et n'a passé aucune commande. Bien entendu, l'Etat reste toujours ouvert à la mise en place d'un tel appareillage en démonstration ou à titre définitif au cas où le besoin se ferait sentir pour l'une ou l'autre de ses unités administratives.

Aussi, le Gouvernement estime que les dispositions actuelles vont dans le sens de faciliter l'accès aux guichets des administrations jurassiennes aux personnes souffrant de problèmes d'ouïe et qu'en cas de besoins significatifs, il n'hésitera pas à contacter les professionnels en moyens auxiliaires pour équiper ses services.

M. Paul Froidevaux (PDC) : Je ne suis pas satisfait et je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

M. Paul Froidevaux (PDC) : Il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre ! Mon appel, en faveur des malentendants, n'a pas été «entendu» par le Gouvernement et je le regrette.

Pas de signe positif, aussi minime soit-il, pour donner un espoir à celles et à ceux que le handicap isole déjà suffisamment du reste de la population dite «bien portante». Le Gouvernement se retranche sur l'enquête conduite auprès des unités administratives disposant d'un guichet pour prendre sa décision. C'est méconnaître la problématique, à savoir que la personne malentendante, qui se sent déjà exclue, n'a pas pour habitude de réclamer mais plutôt de s'effacer par crainte de déranger ou de faire comme si.... Alors, comment un guichetier peut-il apprécier la situation ? Il aurait été plus judicieux de conduire une enquête auprès de malentendants ou d'associations de malentendants pour véritablement se forger une opinion. En conclusion : peut faire mieux !

Mme Maria Lorenzo-Fleury (PS) : Le groupe socialiste a pris connaissance de la réponse du Gouvernement à la question écrite no 2095 intitulée «Faciliter l'accès des guichets de l'administration aux malentendants».

Dans sa réponse, le Gouvernement ne fait pas la différence entre sourds et malentendants. Effectivement, les personnes souffrant d'une surdité sont avoisinantes de quatorze mais nous tenons ici à relever que l'auteur nous parle de des personnes malentendantes.

En 2003, l'Association jurassienne des malentendants annonçaient entre 10 % et 13 % de la population qui souffraient de cette posologie. Nous savons que la population devient de plus en plus vieillissante. Dès lors, il est de notre devoir de participer à son confort.

Toutefois, le Gouvernement est sensible à la problématique de la personne malentendante. Nous sentons une ouverture de sa part de mettre à disposition des moyens auxiliaires pour ce handicap.

Le Gouvernement a mené une enquête auprès de ses services. La réponse de ces derniers étant négative, le Gouvernement ne voulant pas aller plus loin dans sa démarche, a remercié l'entreprise jurassienne qui s'est mise à disposition afin de tester les appareils dans les services de l'Etat. Madame et Messieurs les Ministres, le groupe socialiste vous demande formellement de reprendre contact avec l'entreprise jurassienne pour qu'elle puisse mettre à l'essai des boucles dans les services de l'administration, par exemple au Service des contributions, à l'Office des véhicules, enfin où il y a le plus de monde parmi les citoyens qui demandent des conseils. Précisons encore que le prix d'achat d'une boucle est d'environ 800 francs. Nous sommes certains que cela ne va pas provoquer un trou dans les comptes de l'Etat mais va participer au confort du citoyen.

La présidente : Je vous propose de faire maintenant une pause jusqu'à 11 heures.

(La séance est suspendue durant vingt-cinq minutes.)

6. Motion no 814

Abolition de la taxe perçue en matière de patentes d'auberge

Jean-Marie Mauron (PLR)

Chacun est conscient que l'Etat doit se préoccuper de ses finances et, pour assumer la pérennité de ses tâches, doit en particulier maîtriser son budget. L'essentiel des ressources fiscales provient de l'impôt sur le revenu, sur la fortune et les transactions immobilières. Tous les impôts sont perçus en fonction de l'estimation réelle des revenus, de la fortune ou des transactions, une fois les résultats connus.

L'impôt (taxes) perçu en matière de patentes d'auberge échappe visiblement à cette règle vu que les contribuables concernés en sont redevables avant même d'avoir commencé à travailler. Il est à relever que cet impôt a été repris de la législation du canton de Berne. Depuis, ce dernier l'a aboli, l'estimant injustifié. Les cantons d'Argovie, d'Appenzell, de Glaris, de Saint-Gall, de Schwyz, de Zoug et d'Obwald en ont fait de même. L'Etat de Vaud exige quant à lui un paiement annuel unique de 790 francs pour chaque exploitant. Le canton de Zurich procède de la même manière, à hauteur d'un montant annuel maximal de 234 francs ! A terme, tous les cantons vont vraisemblablement et à brève échéance abolir cet impôt.

Il est à constater que le secteur de l'hôtellerie-restauration, dans le Jura, se trouve en troisième position (après les secteurs de l'industrie et de la construction) avec une masse salariale de 36,2 millions de francs en 2005 pour 300 établissements concernés.

Il ressort des comptes 2005 de l'Etat que la répartition des droits de patentes a produit, durant ces dernières années, un actif de 917'758.35 francs (qui n'a au demeurant même pas encore été affecté ou utilisé, contrairement à ce que prévoit la loi !).

Non seulement accablée par cet impôt injuste, la corporation des hôteliers-restaurateurs a déjà dû subir de nombreuses autres contraintes. Ainsi :

- la clause du besoin a été supprimée, ce qui a induit un accroissement non négligeable de la concurrence et l'ouverture quasi incontrôlée de nouveaux établissements;
- l'introduction du taux d'alcoolémie limite de 0,5 ‰ a déjà et va encore occasionner une perte substantielle du chiffre d'affaires des hôteliers-restaurateurs; si cette mesure légale n'est plus contestable, le manque à gagner qui en résulte pour le monde de l'hôtellerie et de la restauration a déjà été fortement ressenti;
- à terme, soit sur le plan cantonal soit sur le plan national, il faudra sans doute s'attendre à des restrictions ou même à l'interdiction de fumer dans les établissements publics; de telles mesures vont incontestablement préjudicier encore un peu plus les exploitants des hôtels et des restaurants.

Il sied de relever le rôle important que jouent les hôteliers et les restaurateurs dans notre société. Ce métier est sans doute une vocation, souvent une dévotion. Le personnel de l'hôtellerie et de la restauration doit sans cesse faire preuve d'esprit novateur, sans compter ses heures de travail. Le lien direct de cette branche d'activité avec le tourisme et son rôle indéniable sur le plan social ne sont plus à démontrer. L'hôtellerie et la restauration sont un maillon économique et

touristique qui mérite sans aucun doute d'être soutenu par l'Etat. C'est son devoir.

La suppression de l'impôt sur les patentes constituerait non seulement une reconnaissance de la profession mais un signe tangible d'encouragement. Les hôteliers-restaurateurs sont conscients qu'ils ont des droits mais également des devoirs. Face à la reconnaissance de leur profession, ils n'en seront que plus performants. Ce n'est que justice retrouvée : «Trouver du travail est difficile. Payer pour travailler est impossible».

Le canton du Jura est le seul canton qui détermine l'impôt sur la patente d'auberge en fonction de la valeur locative de l'établissement exploité. C'est sans aucun doute une hérésie ! A titre exemplatif, on constatera ainsi qu'un hôtel-restaurant sis dans notre Canton peut être amené à payer plus de 6'000 francs de redevance sur la patente alors que le Montreux Palace s'acquitte annuellement d'une taxe de ce type à hauteur de 790 francs ! Dans le canton de Zurich, le montant annuel s'élève à 234 francs alors que les hôteliers-restaurateurs de plusieurs autres cantons sont tout simplement exonérés.

Les professionnels de la restauration et de l'hôtellerie ne réclament aucune faveur mais simplement le rétablissement de la justice et de l'équité. La pérennité de ce secteur économique et le maintien des places de travail en seront renforcés, dans l'intérêt général du Canton.

Au vu de ce qui précède, on demande la suppression de la taxe sur les patentes d'auberge et, partant, la modification de tous les textes législatifs qui s'y rapportent.

M. Jean-Marie Mauron (PLR) : Il y a quelques semaines, je me trouvais dans le bureau du ministre des Finances, Monsieur Charles Juillard, et une fois notre entretien terminé, je lui disais qu'en politique comme dans la vie, trois mots m'accompagneront toujours, que je défendrai avec beaucoup de rigueur. Ces trois mots sont logique, cohérence et justice.

La motion que je vous présente ce matin a justement vocation de combattre l'illogisme, l'incohérence et l'injustice.

La situation des hôteliers et des restaurateurs dans notre Canton est loin d'être brillante. La preuve est évidente et se remarque surtout au moment de la succession ou de la reprise des établissements. En effet, il n'y a plus de repreneur. Les établissements se ferment et plus spécialement dans nos villages. Il est vrai qu'il faut relever que le vieil adage peut être cité aujourd'hui : «On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs !». Les restaurateurs ont été victimes de cette omelette, si je peux m'exprimer ainsi.

En effet, il y a eu d'abord la clause du besoin qui a été supprimée dans toute la Suisse, cette clause qui donnait aux restaurateurs une potentialité de clientèle, qui lui garantissait entre 400 et 500 habitants par patente. Cette clause du besoin a donc été abandonnée, ce qui a conduit indiscutablement à une prolifération des établissements publics, comme on a pu le constater entre autres dans le canton du Jura, et même, j'irais plus loin, une prolifération d'établissements non contrôlés.

Il y a eu ensuite les lourdes charges, comme partout ailleurs d'ailleurs, qui se sont accumulées. On en discute entre autres ce matin avec la taxe sur les auberges.

Il y a eu ensuite le 0,5 % qui, indiscutablement, a de nouveau frappé cette profession. Et tantôt arrivera l'inter-

dition de fumer dans les établissements, qui sera de nouveau un coup de barre pour la profession. Nous ne contestons pas naturellement des mesures qui sont préventives contre des accidents de la circulation – nous comprenons cette décision – comme nous ne contestons pas les mesures qui préservent la santé. Toutefois, il faut relever – et ceci est prouvé – que les restaurateurs ont subi de forts préjudices suite à ces décisions.

Enfin, l'incohérence de fixer la taxe sur les auberges sur la valeur locative, pouvant aller jusqu'à 7 %. Celle ou celui, je pense, qui a sorti ce modèle a certainement fait deux fois l'ENA mais il mérite, comme la damassine, une AOC, c'est sûr, parce que ce procédé est unique au monde ! Je dis bien «unique au monde». Il est inconcevable que l'on puisse accepter et perdurer de subir cet impôt manifestement injuste. Plus votre hôtel sera accueillant et beau, plus vous payerez cher et cela est prévu dans la loi ! L'article 79 par exemple, que je cite rapidement, nous rappelle ceci : «Le Parlement arrête, par voie de décret, le taux des barèmes ainsi que les modalités de perception de la taxe. Il les adapte périodiquement à l'évolution de la valeur locative.» Mesdames et Messieurs les restaurateurs et hôteliers, n'agrandissez pas, ne mettez pas votre établissement en valeur parce que l'impôt vous guette ! Voilà où nous en sommes et voilà ce que nous voulons supprimer, du moins fortement abaisser.

Il serait inconcevable de donner une licence à un chauffeur de taxi en lui disant que le prix de la licence sera calculé sur la valeur de l'automobile. Je pense que tous les taxis rouleraient en Lada ou en «touk-touks» comme à Bangkok.

Cette taxe n'encourage en aucun cas la croissance. C'est ce que je voulais rappeler à Monsieur le ministre des Finances qui, comme tous les ministres des Finances de toute la Suisse, est victime de cette pathologie qui est la cupidité. On peut le comprendre en face des résultats annoncés en début d'année et de législature.

Je voudrais encore citer un exemple que nous vivons dans le canton du Jura, qui mérite d'être cité, c'est le village «Reka» à Montfaucon, doté de 32 maisons, qui sans aucun doute, j'en suis persuadé, est une preuve évidente de l'émulation qu'il peut porter à notre Canton par le nombre de gens de l'extérieur qui peuvent voyager, qui peuvent profiter non seulement des Franches-Montagnes mais de tout le Canton. Ce village «Reka» est à saluer et son succès confirmé avec plus de 90 % de taux d'occupation par année. Ce village «Reka» paie une patente – non pas sur la valeur locative mais auquel le Service des arts et métiers et du travail lui a octroyé une patente dite «de buvette» – exactement de 350 francs par année. Vous faites quatre à cinq minutes de voiture et vous arrivez à Saignelégier où le premier hôtel-restaurant de Saignelégier paie 6'066 francs ! Je ne dis pas cela en prétendant que le village «Reka» est privilégié; loin de là mon propos. Mon propos est de dire que Saignelégier devrait s'adapter aussi au tarif du village «Reka». Je crois que c'est la meilleure des formules pour essayer de faire découvrir nos régions rurales.

Le Jura, qui, malheureusement, n'a pas de mer et pas de montagne, doit absolument défendre sa magnifique région rurale, raison pour laquelle nos restaurants doivent perdurer, avant que la désolation s'installe dans nos villages où, particulièrement, le restaurant est une âme du village et peut-être encore le seul lien qui existe puisque les petits magasins ont déjà et progressivement quitté les villages. Le restaurant est peut-être encore le seul lien social où l'on peut y rencontrer des gens de toutes sociétés, de tous niveaux. Le

restaurant doit perdurer et c'est pour cela que la motion que j'ai déposée veut aller et tendre la main à cette corporation qui, croyez-moi, exerce un métier très difficile, qui demande quinze heures de travail au minimum par jour, et un appui de la famille derrière sinon bon nombre de restaurants seraient déjà encore fermés. Et c'est pour cela que je lance cet appel au Gouvernement afin de trouver une solution équitable, une solution d'encouragement et, contrairement à ce que pense Monsieur le ministre, c'est vraiment un impôt et une taxe qui n'est vraiment pas pour la croissance. Croyez-moi !

Que dire encore. Prenons un autre exemple qui m'a marqué, c'est la future loi valaisanne sur le tourisme, qui est en consultation, et la réaction de Peter Bodenmann, ancien conseiller d'Etat socialiste, qui est monté à la tribune et qui a dit : «Mais comment un gouvernement peut taxer le prix des chambres d'hôtel en mettant 8 francs sur la tête de chaque touriste pour chaque nuit qu'il passe dans le Valais ?». Et Monsieur Bodenmann dit à juste titre : «On n'attire pas des touristes en disant à l'hôtelier : on vous fixe le prix des chambres !». Et je rejoins M. Bodenmann dans sa conclusion quand il dit : «On n'a jamais vu un Conseil d'Etat qui fixe les prix de la Migros ou de la Coop !». Parce que finalement, dans le cas qui nous occupe, à qui profite quoi et qui profite de qui ? Est-ce que le tourisme, est-ce que le restaurateur, est-ce que l'hôtelier est le seul bénéficiaire du tourisme ? Loin de là. Vous avez tous été en vacances. On prend tous une chambre dans un hôtel, on y prend le petit déjeuner à la rigueur mais, le reste de la journée ou de la semaine, on le passe dans d'autres lieux tels que le musée, le cinéma, la parfumerie, voire la banque. Tous les commerces à caractère privé auxquels le public a accès profitent du tourisme. Seuls les restaurateurs paient ! Tous les autres pas et en profitent aussi. C'est là aussi une inégalité de traitement.

Quant au tourisme dans le Jura, que les restaurateurs paient, le fonds est là. Il y a un million à disposition où on se creuse la tête comment le dépenser. Là aussi, j'é mets un doute quant au fonds distribué au tourisme. J'ai pris rapidement un exemple avec moi pour vous dire que le Gouvernement précédent a octroyé au fonds du tourisme, pour la réfection de cette magnifique roulotte que je vous montre...

La présidente : Monsieur le Député, je vous prierais de conclure. Votre temps imparti est épuisé mais vous pouvez conclure tout de même.

M. Jean-Marie Mauron (PLR) : Ah ! Je vais conclure en deux minutes. Voilà une roulotte par exemple qui a été payée par les restaurateurs et la réfection a coûté 38'500 francs. Je ne sais pas si l'on peut avoir une confiance tout à fait certaine quant à l'utilisation de cet argent mais 38'500 francs, cela s'approche gentiment du prix d'une BMW ! (*Rires.*)

Je vais conclure puisqu'on me le demande et, au nom de Gastro-Jura et votre serviteur, je vous demande de soutenir cette proposition et vous présente d'avance nos remerciements pour le soutien que vous voulez lui accorder. Je vous en remercie. (*Applaudissements du public.*)

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Le Gouvernement jurassien tient d'emblée à souligner qu'il partage les considérations du motionnaire quant à l'importance de la branche de l'hôtellerie et de la restauration non seulement, ainsi que vous venez de le relever, pour le développement de l'économie de notre région, notamment du tourisme et,

partant, de l'emploi, mais aussi – et je tiens à insister là-dessus comme vous l'avez fait – pour son aspect social car lieu de rencontres.

Ainsi que cela a été dit, le titulaire d'une patente doit s'acquitter d'une taxe annuelle fixée sur la base de la valeur locative de l'établissement uniquement ou de la partie de l'immeuble. Ne pouvant excéder 7 %, elle peut varier en fonction de la catégorie d'établissement. A titre d'exemple, sur un total de 300 établissements, 62 % d'entre eux paient entre 300 et 1'4999 francs, 2,66 % paient 5'000 francs et plus. La moyenne des taxes s'élève à 1'515 francs.

Acceptée telle quelle, la motion induirait une perte financière pour l'Etat de l'ordre, en moyenne, de 400'000 à 450'000 francs par année, dont 50 %, soit environ 200'000 à 225'000 francs, comptabilisés – parce que ce n'est pas toujours facile de voir où tout est comptabilisé s'agissant de cela et je me permets donc de le signaler – dans une rubrique des AMT et servant à couvrir les frais administratifs liés à la surveillance des établissements assujettis à la taxe (c'est l'article 14 du décret), portant sur les requêtes de patentes, le traitement des dossiers lié à l'hygiène, à l'assurance immobilière, aux impôts et aux monuments entre autres, en collaboration bien évidemment avec d'autres services. L'autre moitié est affectée, pour 45 % (environ 100'000 francs), à l'amélioration de la qualité des services offerts (rubrique AMT toujours) et sert notamment à la formation des apprentis, à la formation continue, à la mise sur pied de manifestations liées aux métiers de bouche; pour 45 % aussi (soit également environ 100'000 francs) à l'amélioration de l'offre touristique et cela figure à la rubrique du Service de l'économie; enfin, pour 10 % (environ 25'000 francs), rubrique SAS, à la lutte contre les dépendances.

Mesdames et Messieurs les Députés, de l'avis du Gouvernement, l'acceptation de la motion remettrait en question des buts fixés par la loi. Par ailleurs, dans un arrêt de 2002, le Tribunal fédéral «considère la taxe comme étant un impôt spécial sur l'activité économique et qu'il n'y a pas d'inégalité de traitement ni d'arbitraire».

S'agissant des pratiques effectives appliquées dans certains cantons cités dans la motion, elles se présentent, pour l'essentiel, comme suit selon les documents obtenus :

- dans le canton de Vaud, l'émolument annuel est de 657 francs, auquel peut s'ajouter un émolument communal de 350 francs;
- en Argovie, l'émolument unique est de 2'000 francs au maximum, auquel peut s'ajouter un émolument communal de 2'000 francs;
- à Berne, la redevance annuelle pour le service et la vente d'alcool peut s'élever de 100 à 3'000 francs;
- à Zurich – je ne vais pas citer tous les cantons mais je vais bientôt terminer – de 200 à 8'000 francs pour quatre ans;
- et j'en passe.

Il est vrai que, pour certains cantons, la taxe a été supprimée. Il en serait ainsi notamment du canton de Zoug.

Le Gouvernement est attentif à ce que les conditions générales d'exploitation des établissements publics soient les meilleures possibles. L'introduction d'un «bonus qualité» depuis 2006 ainsi que les programmes de formation spécifiques et généraux organisés par Gastro-Jura y contribuent grandement.

En conséquence, si le Gouvernement est opposé à la suppression pure et simple de la taxe de patente telle que demandée par la motion, il est toutefois d'avis que ces taxes sont élevées et qu'il convient de les revoir à la baisse dans le cadre d'une évaluation plus globale de la législation concernée. Aussi, il vous propose d'accepter la motion sous forme de postulat. Et en tant que porteur du dossier, je m'engage à traiter cet objet d'importance dans les meilleurs délais.

M. Jean-Marie Miserez (PS) : L'évolution des mœurs et de l'économie est telle que le secteur de la restauration et de l'hôtellerie connaît aujourd'hui une situation bien plus calamiteuse qu'il y a même dix ou quinze ans. Le restaurant n'est devenu qu'un acteur quasi marginal du commerce des boissons alcoolisées au profit des grandes surfaces et autres magasins. Les lieux de débit et de consommation se sont multipliés, si l'on pense aux cafétérias d'entreprise ou de sociétés par exemple. Les établissements publics ne sont plus les seuls vecteurs de la menace sur la santé publique que représente la consommation excessive d'alcool. De même qu'ils ne sont plus les principaux responsables des interférences sur la voie publique, les sorties de manifestations nous le rappellent malheureusement. Pourquoi parler de ces deux éléments ? Simplement parce qu'ils étaient de ceux qui fondaient l'argumentation justifiant les taxes perçues par l'Etat en matière de patentes d'auberges.

Les restaurants et autres établissements publics ont deux rôles essentiels à jouer dans notre société que nous voulons à dimension humaine. D'une part, ils sont un lieu de rencontres, d'échanges, de partage. Ils sont d'autre part une vitrine de notre pays, un lieu d'accueil pour les touristes. En cela, leurs rôles sont déterminants et méritent reconnaissance et encouragement.

La situation actuelle est préjudiciable en ce sens que nombre de nos villages n'ont plus ou bientôt plus de restaurant et sont donc privés d'un des derniers lieux d'animation sociale et culturelle. Elle est également préjudiciable par l'absence de qualité des prestations, que les autorités cantonales responsables de l'économie et du tourisme déplorent, voire fustigent régulièrement.

Cette situation n'est pas le fruit du hasard. Elle découle de choix regrettables, notamment l'absence d'exigences pour des formations initiales de qualité et le manque d'encouragement à la formation continue. Pourtant, la volonté des restaurateurs et de leur association est évidente et clairement affirmée. Ils savent bien que seuls des exploitants bien formés, compétents et créatifs sont en mesure de faire vivre et pas seulement survivre leur établissement. Ils savent aussi que le personnel bien formé est garant de prestations et de services de qualité. Depuis quelques années, ils ont pris les choses en main et ce ne semble pas être l'appui des services cantonaux qui les ait beaucoup aidés alors même que des fonds ont été acquis et dorment dans les caisses cantonales.

L'intervention de notre collègue Jean-Marie Mauron doit nous inviter à une réflexion plus large sur la situation de l'hôtellerie jurassienne. Le maintien de la motion, son adoption ou son refus, ne permettrait pas d'aller de l'avant dans la réflexion. C'est pourquoi le groupe socialiste demande au motionnaire de transformer sa motion en postulat, ouvrant la voie à la recherche de solutions satisfaisantes pour tous, sur la base de données actualisées et d'informations claires sur les moyens à disposition.

Si une moitié des montants de la taxe est perçue en recouvrement des prestations de contrôle de l'Etat, il reste l'autre moitié dont les textes définissent l'affectation. En effet, il est paradoxal à tout le moins qu'un fonds de près d'un million (la petite moitié du solde) ait été constitué pour l'amélioration de la qualité des prestations et que ce fonds se contente de grossir. On peut même s'interroger sérieusement sur l'action (ou plutôt l'inaction) des pouvoirs publics au cours de cette dernière décennie alors que le secteur de la restauration connaît des difficultés croissantes dont les conséquences sont gravement préjudiciables à la population et à l'Etat. Curieuse façon de promouvoir l'image d'un Jura dynamique et créatif que de laisser une vitrine se dégrader à ce point. Et qu'on ne vienne pas nous dire que l'on est dans le domaine du privé. Certes, on ne peut pas aller en Chine pour provoquer une amélioration de la qualité des prestations, quoique... ! Mais une part de l'énergie que l'on dépense pour exporter et s'ouvrir des marchés lointains mériterait d'être consacrée à l'amélioration des offres dans le pays.

Outre le fonds, il apparaît qu'un montant d'un même ordre a été encaissé en vue de l'amélioration de l'offre touristique. Où est cet argent ? A quoi a-t-il été ou est-il affecté ? Qui tient les cordons de la bourse ? Les mêmes questions se posent pour le petit 5 % du total de la taxe dont il est prévu qu'il soit consacré à la lutte contre les dépendances ! A l'heure où, de toutes parts, on s'inquiète de l'évolution de ces problèmes, un peu de transparence et beaucoup de travail sont nécessaires.

Mettons tout sur la table : les moyens financiers disponibles et nécessaires, les critères de calcul de la taxe perçue en matière de patente d'auberge (« Plus j'investis de moyens et de temps pour rendre mon établissement attractif et rentable, plus je passe à la caisse » ne nous semble pas un slogan très motivant !). Mettons aussi les besoins en formation des exploitants et du personnel, les objectifs en terme de développement cantonal. Mettons enfin autour de la table tous les acteurs publics et privés. Et, surtout, mettons tout ce monde au travail. Pour qu'à court terme déjà, des actions concrètes et motivantes pour tous soient mises en œuvre. Le Jura a besoin de son secteur hôtelier et restauration, secteur générateur d'image positive du Jura, à l'extérieur et à l'intérieur, secteur pourvoyeur d'emplois aussi. Un secteur, enfin, qui joue son rôle de lien social dont nos communautés ont le plus sérieux besoin à l'heure où se ferment ou se concentrent de traditionnels lieux et espaces de rencontres : les magasins, les écoles, voire les églises !

Le groupe socialiste veillera attentivement à ce que les questions posées reçoivent réponse et que les propositions arrivent rapidement. (*Applaudissements du public.*)

M. Frédéric Lovis (PCSI) : La motion précitée, qui concerne bon nombre de Jurassiennes et de Jurassiens (qu'ils soient propriétaire, gérant, employé, concierge, client ou autre) n'a bien évidemment pas laissé le groupe PCSI indifférent. Dans une période économique encore difficile et où le moindre excès devient une sanction dans la branche de la restauration, nous désirons vous évoquer les raisons pour lesquelles nous allons dans le sens de cette motion.

En premier lieu, il s'agit de prendre en compte la profession de restaurateur. Un métier ? J'utiliserais plus volontiers le terme de vocation. Une passion exercée par bon nombre de personnes qui ne comptent pas leurs heures, qui ont des horaires variables, qui travaillent les jours fériés, etc., et ceci dans le but de servir au mieux celui ou celle qui veut bien en profiter.

Dans un second temps, il est bon de remarquer que l'auberge, le restaurant, plus familièrement le bistrot, joue un rôle important dans notre société, comme l'ont dit mes collègues auparavant. En effet, c'est dans cet endroit que se retrouvent différents villageois, amis ou sociétés. Et lorsque la fermeture survient pour l'un de ces établissements, c'est une partie de la vie villageoise qui s'éteint et qui perd du même coup un point de rencontre important.

Si, dans cette motion, on parle surtout du point de vue économique, et ainsi des répercussions que ces 300 établissements et plus engendrent au niveau des rentrées cantonales, il ne faut tout de même pas oublier que ces derniers ont également une place importante à l'échelon touristique. Ils sont en effet le relais de nombreux promeneurs, cyclistes, motards et gens de l'extérieur, qui profitent de ces endroits pour se détendre ou prendre un bon bol d'air frais et ceci tant dans nos villes que dans des endroits plus reculés.

Pour ces différentes raisons, le groupe PCSI est conscient qu'il faut agir et trouver une solution – comme cela a d'ailleurs été le cas dans plusieurs autres cantons – afin que la taxe sur la valeur locative soit revue grandement à la baisse ou supprimée. Il nous semble en effet inapproprié d'imposer pareillement un propriétaire qui désire agrandir ou transformer son restaurant afin de garantir un accueil et des places suffisantes pour le bien-être de ses clients et le développement de son auberge.

Les faits relatés ci-dessus nous démontrent bien qu'il est de notre devoir de soulager financièrement cette profession qui n'est actuellement pas à l'avantage de celui qui veut la développer. Néanmoins, cette motion, qui demande une abolition totale des taxes, nous paraît quelque peu trop «radicale» et pensons que, comme c'est le cas dans les magasins, une taxe doit être perçue pour la vente d'alcool. De ce fait, le groupe PCSI demande au motionnaire de transformer sa motion en postulat et que ce dernier soit réalisé, comme l'a dit le ministre auparavant, dans les plus brefs délais. (*Applaudissements du public.*)

M. Gabriel Willemin (PDC) : La mission, pour moi, devient plus difficile puisque je dois tenter aussi de me faire applaudir. Cela, je ne sais pas si je vais y arriver ! (*Applaudissements.*)

C'est avec beaucoup d'attention que le groupe parlementaire PDC a étudié la motion de notre collègue Jean-Marie Mauron. Soutenir le secteur de l'hôtellerie et de la restauration est essentiel pour l'économie jurassienne. Nous sommes tous d'accord pour affirmer que le tourisme est un des domaines dans lequel le Jura doit se développer et se spécialiser. Le succès de l'exposition de John Howe à Saint-Ursanne est un parfait exemple qui confirme que le Jura possède des sites très appréciés par les touristes du monde entier. Le développement touristique doit se faire de concert avec les spécialistes de la restauration et de l'hôtellerie. Pour permettre une croissance parallèle de ces deux secteurs d'activité, nous devons prendre les décisions qui permettent à chacun d'eux de favoriser le développement de leurs activités.

Dans le Jura, le montant des taxes sur les patentes d'auberge avoisine 450'000 francs par année. La moitié de cet argent permet de couvrir les frais de l'Etat s'agissant de la gestion, du contrôle et de la sécurité autour des établissements de restauration et d'hôtellerie. L'autre moitié est utilisée à raison de 10 % pour la lutte contre la dépendance, de

45 % en faveur d'un fonds pour le tourisme et également de 45 % pour un fonds destiné à l'amélioration du service offert.

Supprimer la taxe sur les patentes d'auberge a pour conséquence de ne plus rémunérer les prestations offertes par l'Etat et de supprimer l'alimentation de fonds en faveur du développement des activités en lien direct avec la restauration et l'hôtellerie. Plusieurs professionnels du métier reconnaissent la nécessité de participer au financement de telles activités. Cependant, il semble confirmé que les moyens à disposition actuellement ne permettent pas d'atteindre l'objectif fixé.

Par exemple, comme l'indique l'auteur de la motion, le fonds en faveur de l'amélioration des services offerts se monte à plus de 900'000 francs, montant accumulé en dix ans de cotisations. Cela signifie qu'il est possible de financer des projets à hauteur de 100'000 francs par année. Le «bonus patente» permet d'utiliser ce fonds pour financer d'une part des projets améliorant l'accueil et d'autre part pour rembourser en partie les charges liées à la formation. Si l'idée est bonne, les montants alloués sont largement insuffisants puisqu'ils ne peuvent pas dépasser la moitié du montant de la taxe perçue en matière de patente d'auberge, ce qui représente en moyenne des montants de 10'000 francs par année. Il semble alors important de ne pas supprimer la taxe mais bien de redéfinir l'utilisation du montant perçu.

En ce qui concerne le montant de la taxe, une analyse intercantonale démontre que le canton du Jura figure parmi les cantons dont les hôteliers-restaurateurs payent la taxe la plus élevée. Par exemple entre le Jura et le Valais, pour des établissements comparables, la taxe ou la redevance varie du simple au double ! Dans ce contexte, si nous voulons véritablement soutenir l'économie touristique de notre Canton, nous devons impérativement diminuer le montant perçu.

S'agissant de la suppression pure et simple de cette taxe, il faut savoir qu'aucun canton ne l'a véritablement abolie. Dans le canton de Berne, s'il est vrai que la taxe sur les patentes est supprimée, il faut savoir qu'elle a été remplacée par une redevance annuelle.

Il serait alors pour le moins particulier, dans l'état actuel des finances cantonales, que le Jura soit le seul canton qui se substitue aux établissements hôteliers pour financer des prestations qui leur sont propres.

Pour ces raisons, le groupe PDC partage le fait que le montant perçu en matière de patentes d'auberge est effectivement trop élevé. Nous sommes favorables à une diminution de cette taxe. Pour pouvoir la diminuer, le groupe PDC invite le motionnaire à transformer sa motion en postulat. La transformation de cette motion en postulat permettrait d'étudier l'opportunité de diminuer le montant perçu; cela permettrait également de revoir la méthode de calcul de la taxe. Après discussion avec les professionnels, il s'avère que calculer la taxe sur la valeur locative de l'établissement n'incite pas les hôteliers-restaurateurs à investir dans le développement de leur bâtiment. Un calcul sur le chiffre d'affaires pourrait être une solution plus équitable, comme c'est le cas au Valais.

Avant de conclure, je tiens à remercier M. Yves Rondez et Mme Manuela Meme, respectivement président et secrétaire de Gastro-Jura, pour leur disponibilité et leur transparence dans les documents qu'ils m'ont transmis. Je remercie également Michel Kohler, secrétaire de la CGF, pour les informations et les explications précises qu'il m'a données dans le traitement de cette motion.

Pour terminer, si notre collègue Jean-Marie Mauron n'accepte pas la transformation en postulat, nous ne soumettrons pas la motion.

La présidente : Merci Monsieur le Député. Comme vous le voyez, vous avez aussi été applaudi ! Donc, j'espère que vous êtes content !

M. Thomas Stettler (UDC) : Il me semble qu'on parle déjà bien trop longtemps pour quelque chose de très simple !

Je ne suis pourtant pas un client régulier des restaurants de ce pays mais je suis sensible au rôle social et économique de cette branche. Le groupe UDC, toujours alerte à toute possibilité de baisse de taxe (*rires*) est pour l'abolition de cet impôt injustifié et préfère l'argent dans la poche des consommateurs plutôt que dans les caisses de l'Etat !

Quant à savoir s'il faut transformer la présente motion en postulat, je pense qu'il ne faut pas faire une étude pour se demander si nous voulons un Jura libre ou un Jura taxé ! Le groupe UDC soutient la motion no 814. (*Applaudissements du public.*)

M. Rémy Meury (CS-POP+VERTS), président de groupe : Notre groupe refusera la motion si elle est maintenue mais l'acceptera par contre sous la forme d'un postulat.

L'importance du secteur de la restauration, économiquement et socialement (cela a été dit par plusieurs avant moi), doit nous amener à nous inquiéter des difficultés que plusieurs tenanciers connaissent. Le système actuel, qui veut que la taxe soit prélevée en fonction de la valeur locative du bâtiment, n'est pas très satisfaisant ni très équitable. Cela ne signifie pas pour autant que toute taxe doit être abandonnée. D'autres critères doivent, à notre sens, être utilisés, comme le nombre de places ou la situation géographique de l'établissement.

L'étude qui suivra l'acceptation de votre postulat permettra aussi d'évaluer d'autres éléments, utilisables ou non dans la fixation de la taxe. J'y reviendrai.

Mais, pour soutenir ce secteur d'activité, nous devons aussi faire une photographie sans complaisance de la réalité dans le Jura pour mieux cibler le soutien à apporter.

Je profite de cette intervention pour dire une ou deux choses que j'ai sur le cœur depuis un certain temps. Quelques restaurateurs ont parfois la fâcheuse tendance à demander beaucoup sans rien assurer en contrepartie. Ils n'hésitent pas parfois à utiliser des méthodes brutales pour s'opposer à des projets. Jean-Paul Miserez et moi-même avons pu constater le niveau de tolérance de cette corporation dans le dossier de réorganisation de la circulation en vieille ville de Delémont. Un peu plus tard, j'ai encore pu constater cette attitude dans le cadre de la rénovation de la place de la gare. Les travaux se sont terminés plus vite que prévu, heureusement. Cela a limité le temps durant lequel on entendait certains se lamenter sur le manque à gagner que ces travaux leur occasionnaient. Tout ça pour que le bistrot le mieux situé par rapport aux nouveaux aménagements décide, les travaux finis, de fermer le samedi et le dimanche soir à 19h00 ! Plus récemment, le maire de Saint-Ursanne a pu constater que certains ne reculaient devant rien, même pas les procédés les plus ignobles, les plus méprisables, pour arriver à leurs fins, soit à s'en prendre même à la famille du maire ! Peu après, je me suis rendu aux Médiévales parce que mon fils est un passionné d'histoire, de

cette période plus particulièrement. Mais je vous garantis que c'est à contrecœur que j'ai dépensé quelques francs dans quelques-unes des tavernes qui bénéficiaient d'un engagement formidable des organisateurs et des pouvoirs publics pour attirer du monde chez eux et avoir ainsi la possibilité de donner envie à chaque client d'y revenir à d'autres moments de l'année.

Ce fonctionnement méritait d'être dénoncé. Quand je parle de contrepartie, je pense qu'il est tout à fait raisonnable que, dans l'établissement de la taxe, on tienne compte aussi des efforts que certains... beaucoup de restaurateurs fournissent. Le tourisme est un secteur important dans notre région. L'accueil dans les établissements publics doit être à la hauteur, doit être professionnel. Doit-on favoriser financièrement un établissement qui ne joue pas son rôle dans ce domaine ? Qui par exemple ne sert plus à manger à partir de 20h30, et j'exagère à peine dans mon exemple ?

Les salaires pratiqués méritent aussi que l'on s'y arrête. On sait que ce n'est pas dans le secteur de la restauration que les salaires des bientôt exclusivement frontaliers et frontaliers occupés dans cette branche permettent d'assurer la moyenne de 50'000 francs de salaire pour cette main-d'œuvre. Nous pourrions y revenir le 5 septembre lors de la discussion sur la réponse à la question écrite à ce sujet.

L'étude doit aussi permettre de s'interroger sur les contrôles qui sont organisés. Les contrôles de police pour amender les retardataires et les bistrotiers fonctionnent. Mais les contrôles pour vérifier la valeur du contrat de travail de l'employé qui fait la plonge, de la sommelière, fixe ou qui effectue un extra, ou de la ménagère qui nettoie les locaux, sont nettement moins performants. Pourtant, il est de notoriété publique – et j'en ai parlé avec plusieurs d'entre vous et ils le savent – que c'est dans ce secteur d'activité que le recours au travail au noir est le plus développé.

Vous avez raison Monsieur le Député, la suppression de la clause du besoin a augmenté la concurrence. Mais pas forcément une saine concurrence. On constate un nivellement par le bas de la qualité d'accueil parce que trop de gens pensent qu'un bistrot permet de gagner de l'argent facilement et qu'il n'est pas nécessaire d'investir, de s'investir pour y parvenir. Ces amateurs donnent une image négative de la restauration jurassienne que subissent aussi les vrais professionnels dans les établissements desquels il fait bon se rendre. Une réflexion sur les conditions d'obtention du certificat mérite indiscutablement, à nos yeux, d'être menée.

Le secteur de la restauration est un pilier important de notre économie. Il doit constituer une des cartes de visite de notre région qui entend développer le tourisme. La fixation du montant de la taxe doit tenir compte de tous les éléments que je viens de citer. Ce qui n'exclurait d'ailleurs pas que, par un système de bonus/malus, certains en soient exonérés. C'est pour toutes ces raisons que nous accepterons votre intervention mais seulement sous la forme d'un postulat.

La présidente : Le Gouvernement propose donc la transformation de la motion en postulat. Après avoir entendu l'avis des différents groupes, quelle est votre appréciation Monsieur le député Jean-Marie Mauron ? Vous avez la tribune pour vous exprimer.

M. Jean-Marie Mauron (PLR) : Suite aux garanties données à cette tribune par le Monsieur le ministre Michel Probst quant à une modification du régime des patentes conduisant à une diminution significative des taxes payées

par nos aubergistes, je vous invite à soutenir massivement ma motion, que j'accepte de transformer en postulat.

Monsieur le Ministre, vous nous avez garanti la rapidité dans ce dossier. Par conséquent, je sais que vous en êtes capable. Essayez d'adopter la vitesse de croisière de Nicolas Sarkozy ! *(Rires et applaudissements du public.)*

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Plusieurs questions ont été posées.

S'agissant du fonds concernant l'amélioration touristique, il est actuellement essentiellement utilisé à des actions de promotion en collaboration avec Jura-Tourisme et aide notamment, avec d'autres choses également, à ce qu'internet puisse s'établir à peu près partout.

S'agissant maintenant de la lutte contre les dépendances, les montants arrêtés sont affectés essentiellement à des campagnes de sensibilisation contre l'alcoolisme.

Le motionnaire Jean-Marie Mauron a également cité le fonds lié à l'amélioration de la qualité des services offerts. Il est vrai que ce fonds atteint le montant de 969'000 francs. Il est destiné au soutien de projets proposés, entre autres de projets de formation qui doivent être présentés.

Il va de soi aussi, avec l'ensemble des autres points à considérer, qu'ils seront étudiés et, cela, ainsi que je vous l'ai dit, dans les meilleurs délais. *(Applaudissements du public.)*

Au vote, le postulat no 814a est accepté par la majorité des députés.

La présidente : Je vous propose de faire une pause maintenant et de reprendre nos débats à 13h45 précises. Je vous souhaite un bon appétit et à tout à l'heure !

(La séance est levée à 11.50 heures.)